

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU LUNDI 5 JUILLET 2010

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, merci d'avoir répondu à cette invitation pour ce conseil municipal d'avant les vacances. La température est plutôt assez douce après les orages ; ce doit être de bon augure pour avoir un conseil serein, détendu comme nous l'avions avant les vacances. Je demande à M. NOVAK, notre directeur général des services, de faire l'appel des conseillers municipaux.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE (absente, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Claude FILLION

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND

Omar FENARDJI (absent, pouvoir à M. FILLION)

Monique VANDENBERGHE

Dominique JOURDAIN

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Frédérique YONNET (absente, pouvoir à M. VERCAUTEREN)

Alain VERCAUTEREN

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance : après Dominique DOUAY, je propose que ce soit Isabelle JACOB. Y a-t-il des objections ?

(Aucune intervention)

Mme CORDOVILLA.- Monsieur le Maire, je souhaiterais prendre la parole.

Chers collègues, mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Nous sommes un très grand nombre de notre majorité à penser la même chose concernant l'action de lutte de Monsieur JOURDAIN. En effet, il semble qu'il n'ait pas encore compris qu'après trois mandats, l'élection d'une nouvelle équipe traduit l'envie d'une autre politique et impose un retrait et de la modestie.

Pour tout un chacun, une telle situation pousserait au moins à l'humilité ou, au plus, au silence.

Au lieu de cela, nous avons affaire à quelqu'un qui considère qu'il s'agit là d'un élément de plus qu'il ajoute à son crédit. Je n'ai pas une longue expérience de la politique, mais j'ai assez de sens commun pour me rendre compte qu'il ne sert à rien d'attendre un échange constructif avec l'ancien Maire. Il pratique l'opposition, au sens littéral et de façon systématique, ce qui s'apparente en fait à de l'obstruction.

En fait, il s'agit ni plus ni moins d'erreur de temps, de lieu et d'action. Il confond le Conseil municipal avec une salle d'audience, le débat avec la plaidoirie. Lorsque la nouvelle majorité invite à débattre de l'intérêt général de nos concitoyens, on se confronte en propos stériles qui empêchent de satisfaire.

Je suis née à Château-Thierry et y vit depuis une trentaine d'années, je viens de la société civile et je porte le point de vue de tout un chacun.

Lors du Conseil municipal du 9 juin dernier, les mots «éthique» et «morale» ont été prononcés. J'aimerais que ceux qui les prononcent puissent se les appliquer à eux-mêmes en prenant exemple sur ceux auxquels ils prétendent donner des leçons.

Monsieur le Maire, cela fait deux ans que vous vous essayez à organiser un débat constructif autour des projets pour lesquels les Castelthéodoriciens vous ont mandaté. En parlant en mon nom, comme au nom de plusieurs autres élus, je vous prierai de ne plus tenter de répondre à ceux qui veulent nous ralentir

Notre mission commune est de porter de nouveaux projets et d'apporter une plus-value à notre ville. Menons cela à son terme sans nous soucier d'autre chose.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Marie-Isabelle.

M. JOURDAIN.- Si vous me le permettez, chers collègues, et au-delà de vous, les collègues de la majorité et le Maire lui-même et la municipalité, vous avez raison d'évoquer que parfois cette salle du Conseil devient une salle d'audience puisque vous avez été le procureur, au nom de la municipalité, de certains de vos collègues dont, d'une certaine manière sans le dire mais en le suggérant, vous souhaiteriez une sorte de bannissement du Conseil, qu'ils n'y paraissent plus.

Je regrette... Je regrette, mais je tiens mon rôle d'opposition comme pendant 19 ans en face de moi j'ai eu des collègues qui ont tenu leur rôle d'opposant. Vous ne m'empêchez pas de relever les attaques importantes ou mineures au droit, à la bonne foi, parfois même à l'éthique. Vous ne m'empêchez pas de dire,

comme par exemple dans le dossier qui va nous occuper aujourd'hui, que la loi n'est pas respectée et le problème, ce n'est pas que la loi ne soit pas respectée, mais qu'en ne la respectant pas, vous violez le droit des citoyens de Château-Thierry, notamment ceux qui subissent ou vont subir, sur le projet qui va nous occuper ce soir, des nuisances et qui ont droit à la transparence et à la vérité.

Finalement, j'ai envie de vous dire, avec le ton calme avec lequel vous avez prononcé ce réquisitoire, que je vous remercie parce que s'il y a au moins un reflet, le miroir de la légitimité de notre attitude collective...

Vous savez, neuf fois et demie sur dix, je ne suis que le porte-parole de l'opposition. Donc, dans le fond, votre réquisitoire est un compliment pour moi et il me renvoie à l'idée que nous faisons bien d'être vigilants et que nous allons continuer à l'être pour les quatre ans de mandat qui restent.

M. LE MAIRE.- Nous n'allons pas perdurer dans ce débat, puisque vous m'invitez à ne pas répondre.

Mme CORDOVILLA.- Je préciserai une seule chose concernant le droit. Justement, puisque vous êtes assez pointu en la matière, ne serait-il pas intéressant qu'au lieu de pointer les choses en Conseil Municipal, puisque vous faites un travail en amont de vous informer et de vous renseigner, ne serait-il pas utile que vous veniez joindre votre esprit sur ces sujets, que vous nous apportiez cela ?

M. JOURDAIN.- Si c'est une proposition, je l'accepte et lorsque, comme tout à l'heure, nous allons faire remarquer que l'aiglerie n'a pas fait l'objet de présentation du dossier complet dans ce Conseil, qui nous aurait permis de faire valoir les remarques (pas uniquement des remarques)... Ce que nous pensons de ce dossier est très simple : c'est peut-être un bon dossier, mais la manière hasardeuse, amateur et chaotique dont il est mené risque de le miner. Peut-être aurions-nous eu, avec notre expérience, d'autres propositions à faire pour parvenir à l'implantation de ce dossier qui aujourd'hui se trouve fragilisé sur le plan juridique. Si votre invitation est une proposition, je l'accepte bien volontiers.

M. TURPIN.- J'aimerais ajouter quelque chose. J'espère que ce soir, nous ne sommes pas à OK Corral, que nous allons aborder les dossiers et que les uns et les autres pourront s'exprimer sur ce pour quoi nous sommes là, c'est-à-dire défendre l'intérêt général. Le reste n'a pas d'importance et nous ne sommes pas dans un tribunal d'inquisition. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Avant d'aborder les décisions qui ont été prises, je dirai deux mots tout de même par rapport aux invitations qui sont formulées.

Il est évident que le Conseil municipal fonctionne par rapport à des règles qui sont respectées. En ce qui concerne cette invitation à profiter, comme cela avait été fait lors de l'installation de ce Conseil municipal, des expériences, nous avons vu que le premier élément qui est de venir faire part de ses avis lors des commissions thématiques et des commissions de travail, qui sont la conséquence, qui apparaissent d'une manière réglementaire dans l'administration de cette collectivité comme toutes les communes, n'est pas respecté.

Je suis donc tout à fait d'accord : on a pu le voir au cours de la préparation de cette réunion de Conseil municipal comme au cours des autres et je pourrais tenir

à disposition des uns et des autres la fréquentation de ces commissions, qui sont le véritable lieu du travail et qui sont désertées aujourd'hui. Tel est le premier point que je voudrais faire. Ce n'est absolument pas une critique, mais un constat.

Le deuxième point est le suivant. Bien évidemment, je souscris à la proposition qui est formulée d'un vrai débat et on a pu constater qu'au-delà du fait de se draper de la défense de l'intérêt général et des habitants, l'obstruction a très souvent été de mise. Des attaques à demi-vaines, harasser sans relâche, dénoncer sans preuve, transformer la vérité, ce n'est pas servir le débat. On comprend bien que derrière tout cela (d'ailleurs, c'est dit et répété), on a une volonté. Plutôt que de vouloir répondre aux nombreuses attentes des concitoyens à un moment particulièrement difficile, on voit bien que c'est le pourrissement qui est recherché.

A partir du moment où nous n'aurons pas dans la sincérité du débat cet élément, je retiens la proposition d'Isabelle, puisque c'est un débat que nous avons eu tous ensemble, et je ne répondrai plus à ces polémiques qui sont recherchées, qui permettent d'exister et qui permettent à la presse de faire du sensationnel ; je ne m'engagerai donc plus là-dedans, mais s'il y a une volonté réelle de participer à l'amendement d'un projet pour le faire évoluer et le faire avancer, il n'y a pas de difficulté. Cela dit, commençons par le commencement, participons aux commissions thématiques et c'est là que le vrai débat démocratique, seul, se met en œuvre.

Merci aux uns et autres de cette volonté de quiétude qui transparaît après cette présentation.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.

A) Convention d'occupation de locaux - Boutiques de Château-Thierry à U1.

M. LE MAIRE.- Nous passons donc à cette première décision. Je le dis avec le sourire : je pense que nous avons des collègues qui font partie des Boutiques. Je ne souhaiterais pas que cela puisse être entaché d'illégalité non plus.

Je suis très heureux que les boutiques puissent être accueillies au sein d'U1 et je ne rechercherai pas le montant du loyer, puisque c'est gratuit pour l'ensemble des associations.

B) Convention d'occupation de locaux - Grain de Sel à U1.

M. LE MAIRE.- Concernant l'association «Grain de sel», c'est bien sûr suite au Conseil municipal, la décision que j'ai prise le 11 mai de retirer cette proposition d'utilisation, puisque nous la réexaminerons tout à l'heure.

Y a-t-il des remarques ?

(Aucune intervention)

C) Tarifs municipaux - «La Fontaine aux livres».

M. LE MAIRE.- Il s'agit de fixer les tarifs sur :

30 catalogues de l'exposition André BRASILIER «Chez La Fontaine» (10 €),

30 catalogues KENNETT «Chez La Fontaine» (2,50 €),

30 catalogues Bernard MELOIS «Sculptures à fables» (8 €),

30 catalogues Denis RIVIERE «Le Vol au Noir» (5 €),

30 catalogues Paul CLAUDEL «Visages» (5 €).

Y a-t-il des remarques ?

(Aucune intervention)

Je voudrais remercier Françoise MAUJEAN. Elle a reçu d'ailleurs des remerciements et des compliments de bon nombre d'élus d'aujourd'hui mais également d'hier, qui se félicitaient de cette action culturelle dans un partenariat avec de nombreuses animations sur la ville. Je tiens à souligner la qualité du travail qui a été fait par Françoise sur ce dossier avec l'ensemble des services.

D) Ouverture de comptes à terme.

M. LE MAIRE.- Il s'agit là de placements, de l'ouverture de comptes à termes. Suite à la vente du terrain Alzheimer, nous avons placé le montant d'1,4 M€ afin que cela puisse rapporter un peu d'argent à la commune.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune intervention)

E) Marchés publics - Procédure adaptée.

M. LE MAIRE.- En ce qui concerne les marchés publics dans le cadre de la procédure adaptée, le nettoyage des vitres des bâtiments communaux, la société ECOM de Viels-Maisons, pour une fourchette de commande entre 8.000 et 15.000 €, y a-t-il des remarques ?

(Aucune intervention)

Concernant la fourniture plomberie-sanitaires, la société SIDER entre 5.000 et 20.000 €, pas de remarques ?

(Aucune intervention)

Pour ce qui est des travaux de peinture dans les écoles (la Sarl PENOT, avec une tranche ferme de 2.815 € et une tranche conditionnelle de 38.270 €), les travaux d'isolation et de faux plafond dans les groupes scolaires (la société B.P.I. pour 22.000 €), les travaux d'électricité dans les groupes scolaires (l'entreprise FOUANON pour 6.621 €), les travaux de plomberie et chauffage (l'entreprise MORLET pour 22.000 €), y a-t-il des remarques sur ce dossier ?

(Aucune intervention)

Concernant les travaux de couverture à l'école des Filoirs, qui va être l'école sur laquelle toutes les attentions vont être portées pour les travaux des GRS.

M. REZZOUKI.- Ce sont 580.000 € H.T. sur l'ensemble du groupe scolaire.

M. LE MAIRE.- 580.000 €, dont 82.000 € pour la couverture avec la société GANFORNINA, 121.000 € pour la tranche ferme, 50.000 € pour l'école maternelle et 25.000 € pour la bibliothèque.

Ecole élémentaire des Mauguins, la société MERCIER TECHN'INDUS pour 5.800 €. La tranche conditionnelle concernant les travaux au stade a été enlevée, nous avons souhaité approfondir la réflexion compte tenu de l'état général du bâtiment. Ce sera reproposé une prochaine fois.

Y a-t-il des remarques ?

(Aucune intervention)

Concernant le marché de papier et bristol pour le service impression, la société ANTALIS avec une fourchette de commande entre 4.000 et 17.000 € et la société ANTALIS à nouveau pour une fourchette de commande entre 300 et 1.200 €, y a-t-il des remarques ?

(Aucune intervention)

Nous en venons à la mise en œuvre d'un plan de communication pour les Aigles de Château-Thierry, un premier lot avec 9.310 € et 2.410 € et une tranche ferme de 45.993 € sur un deuxième lot. Ce marché de communication fait l'objet à la fois d'une communication de proximité et d'une communication dans des espaces, sur des panneaux publicitaires sur toute la région et particulièrement sur Reims.

Y a-t-il des questions ?

M. TURPIN.- Tout à l'heure, vous parliez du fait que l'on puisse évoquer de manière constructive des dossiers et qu'au contraire, à travers une discussion, cela permette soit d'en améliorer l'efficacité soit d'en définir l'intérêt général : c'est le sujet.

Puisque là vous évoquez ce projet d'aiglerie sous un aspect économique, je vais déjà aborder cet aspect-là, bien qu'il y en ait d'autres sur ce sujet qui méritent d'être abordés.

Nous sommes là sur un appel d'offres concernant la communication en publicité qui représente, de mémoire, environ 120.000 € au global. Si l'on considère les investissements que la ville met en place sur ce projet, il s'agit d'environ 250.000 €. Nous sommes donc là sur une dépense de la collectivité d'environ 370.000 €.

Des investissements économiques, c'est toujours bon à prendre évidemment à partir du moment où l'on en a mesuré l'impact et le retour. Tout le problème de cet aspect des choses est là. J'ai le souvenir que lorsqu'on lançait des projets économiques quels qu'ils soient, on cherchait toujours à savoir à partir de quand ce projet allait rapporter à la ville pour ses finances, aux habitants en termes d'emploi et en retour d'emploi indirect pour les autres acteurs de la ville ou les autres acteurs de l'agglomération.

C'est un sujet qui me préoccupe. Quel est l'impact ? Quelle étude d'impact avez-vous faite pour justifier 370.000 € aujourd'hui ? Lorsque l'on travaillait dans les mandats précédents sur le développement économique, il fallait toujours qu'au maximum, au bout de cinq ans, le retour d'investissement soit réalisé pour la ville (ou pour un investisseur lorsque c'était la communauté de communes). C'était vrai pour tous les investissements économiques. On prenait en compte l'emploi, les rentrées fiscales et parfois on prenait en compte des emplois, des emplois indirects et d'autres retours lorsque cela concernait d'autres acteurs économiques de la ville.

Là, je ne trouve pas l'impact. Je dois probablement me tromper et vous avez probablement fait cette étude d'impact, mais c'est ma première question. On investit de l'argent, pourquoi pas ? Montrez-moi aujourd'hui le retour que la ville va en tirer, tout simplement. A partir de quoi, à partir de quand avez-vous fait votre étude, pour que l'on justifie un tel niveau d'investissement à une période où, nous le savons tous, la crise économique est extrêmement présente et les deniers des communes

sont extrêmement importants et précieux. Si vous faites cela, c'est donc que derrière vous avez raison de le faire. Présentez-le, comme cela aurait été fait, j'imagine, s'il y avait eu un débat. Il n'y en a pas eu, donc je pose la question. Donnez-moi aujourd'hui l'étude d'impact qui a été faite et dites-moi comment aujourd'hui, on va retrouver, en termes de retour, l'investissement que la ville met en place.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons engager le débat sur la présentation de l'investissement concernant le relais, que l'on ait un débat global sur la problématique.

M. TURPIN.- Là, ce n'est pas le relais.

M. LE MAIRE.- Non, mais tout est lié. Je sais bien que vous avez la volonté de scinder les choses...

M. TURPIN.- Je veux bien ne pas les scinder. Dans ce cas-là, ce ne sont pas 250.000 € d'investissement, mais 900.000 €. Il faut que l'on puisse travailler sur ce projet. Si vous globalisez à 900.000 €, démontrez-moi comment on fait un retour d'investissement dans ce cas-là.

M. LE MAIRE.- D'accord, nous en parlerons tout à l'heure.

M. JOURDAIN.- Sur le marché que vous avez passé à hauteur de 125.000 €, si vous mettez en mouvement les tranches conditionnelles, je ferai observer que je suis très étonné que la ville, sur ses propres deniers, finance la communication d'une activité privée commerciale.

Je ferai une première remarque préalable. La compétence touristique (puisque vous présentez cela dans la presse comme la mise en œuvre d'une compétence touristique pour renforcer l'attractivité touristique de la ville), est normalement celle de la communauté de communes ; elle lui a été déléguée.

Ma deuxième remarque est que dans le fait d'engager 120.000 € sur l'argent de la ville pour assurer la publicité d'une activité dont les recettes vont être encaissées par une société privée, je pense qu'il y a un mélange des genres. C'est un peu comme si vous vous engagiez à faire la publicité d'un commerçant qui viendrait s'installer Grande Rue ou ailleurs dans Château-Thierry et que vous lui disiez : «Pour faciliter votre activité, puisque vous allez vendre des souvenirs et des produits qui peuvent intéresser les clients et les touristes, je vous paie votre communication. Je ne vous la paie pas simplement par la publication dans le journal municipal : je passe un marché et je mets 125.000 € sur la table».

J'ai lu attentivement le bail commercial dont, bien sûr, vous le savez, je conteste qu'il ait été passé dans ces formes. Lorsque je vois à l'article 5-2 (Obligations à la charge des bailleurs), il y a une indication pour le bailleur (pour la ville, donc) : «s'engage à faire son meilleur effort pour favoriser la renommée et l'attractivité dudit spectacle par les moyens et médias qu'il jugera les plus adéquats (par exemple, à la convenance du bailleur, site Internet, campagne publicitaire, apposition de panneaux et autres signalétiques)».

Je ne crois pas que vous puissiez asseoir le marché de 120.000 € sur cette disposition. C'est un avantage qui est accordé à une société privée sans qu'aucun lien de contrat suffisant ne puisse justifier que vous preniez en charge ces sommes qui sont tout de même importantes.

Derrière cette remarque, on peut rejoindre les questions que posait Jean-Marie TURPIN. Quel est l'impact économique, le retour d'investissement pour la commune et ses habitants ? Pour le moment, on ne voit apparaître que des dépenses qui, je le redis, me semblent engagées de manière illégale au regard du Code général des collectivités territoriales.

Notre collègue M. BIANCHETTI a un commerce. En préparant cette réunion, il s'est dit : « Dans le fond, je vais demander à la commune de payer ma campagne de communication pour les produits que je vends »...

M. LE MAIRE.- Il ne faudra pas qu'il prenne part au vote...

M. JOURDAIN.- Je pose donc la question : il me semble que cette remarque qui peut vous sembler de pure forme rejoint en réalité le fond, puisque cette affaire ne me semble pas bien avoir été engagée et, surtout, avec les mauvais outils juridiques, ce qui vous fragilise. Cela vous fragilise d'engager 120.000 € sur le compte de la commune (alors que ce devrait être la communauté de communes) et dans ces conditions juridiques de soutien à une activité privée.

M. LE MAIRE.- Sur cet aspect de communication, Frédéric ?

M. BARDOUX.- J'entends le mot "illégal" repris à tort et à travers. Il faut tout de même savoir raison garder dans cette affaire-là...

Concernant le budget de communication, je pense que pour point de départ, il suffit de voir les commentaires que fait le comité départemental de tourisme sur le sud de l'Aisne et son attractivité touristique pour comprendre que peu de choses ont été faites depuis 15 ans sur ce sujet et que peu d'investissements ont été engagés par la commune et la communauté de communes depuis 15 ans également, alors que c'est effectivement un sujet économique important pour le sud de l'Aisne dans les années à venir ; c'est justement tout l'enjeu des investissements que nous faisons.

Monsieur JOURDAIN, vous connaissez mal le secteur du tourisme et votre intervention le démontre. Le budget de communication est totalement intégré au projet qu'évoquait Jean-Marie TURPIN tout à l'heure. Vous avez dit que l'on intervenait dans la presse pour dire que c'était un sujet touristique ; c'est vous qui intervenez dans la presse pour dire que c'est un sujet touristique. C'est un sujet culturel et touristique, mais c'est d'abord et avant tout un lieu culturel qui est remis en valeur à travers une tête d'affiche qui est une proposition touristique qui s'appelle « Les aigles de Château-Thierry ».

Le budget de communication qui est absolument nécessaire au démarrage d'activité de cette nature a été étudié et validé par le comité départemental de tourisme et les différentes collectivités partenaires de cette opération. Elles ont toutes trouvé normal et nécessaire que dans un budget d'investissement qui lance une opération touristique sur trois ans, elle soit accompagnée chaque année par un budget de communication significatif. Nous sommes entre 40.000 à 50.000 € de communication engagés par an, une communication qui n'est pas faite pour et par les Aigles de Château-Thierry, qui est signée par l'ensemble des collectivités partenaires de cette opération. Vous aurez d'ici quelques jours les affiches que vous allez pouvoir visualiser sur des sucettes et dans la presse.

Vous avez une publicité qui est faite pour la promotion du sud de l'Aisne, pour Château-Thierry. En tête d'affiche de cette campagne de promotion pour le sud de l'Aisne et Château-Thierry, sur laquelle figure en gros le site Internet de l'office de tourisme rénové de Château-Thierry, vous avez effectivement les Aigles de Château-Thierry. Il est tout de même bien normal que la ville de Château-Thierry, qui accueille un spectacle de cette nature, le relaie par une communication appropriée qui, cette année, sera sur les Aigles de Château-Thierry et qui sera reprise sur le site Internet de la ville de Château-Thierry comme faisant partie de l'offre culturelle et touristique du sud de l'Aisne.

Je comprends qu'il y ait des débats éternels sur la répartition des compétences, c'est tout à fait juste. Il n'empêche que nous sommes aussi maître d'ouvrage sur ce projet, sur un terrain privé de la ville de Château-Thierry et qu'à ce titre, nous pouvons engager un budget de communication institutionnelle pour le sud de l'Aisne et c'est bien comme cela que se présenteront les affiches qui ont été proposées par une société professionnelle après, je le répète, appel d'offres avec sept participants qui ont répondu etc. Il y a eu une procédure de sélection professionnelle sur le plan financier et sur le plan de l'impact du message qui doit être passé.

M. TURPIN.- Je ne remets pas en cause le principe d'un investissement en matière de communication. Après, il y a l'aspect juridique à revoir... Ce que je remets en cause, c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui d'étude d'impact sur ces investissements.

A partir du moment où l'on met en place un projet, où on le prend... Et c'est un projet que l'on peut appeler culturel et touristique, mais c'est d'abord et avant tout un projet économique, c'est clair. Il y a un investissement, il y a de l'argent, il faut donc en attendre des retours pour la ville, soit en retombées indirectes pour les commerçants, soit en retombées directes pour la ville en matière de fiscalité, de création d'emploi, etc.

C'est là-dessus que je m'interroge. Si on avait eu un vrai débat là-dessus, on aurait éclairé les choses. On n'a pas eu de débat, donc on force un peu le chemin pour en avoir un. Peut-être d'ailleurs que le premier angle n'est pas économique sur ce sujet-là : c'est peut-être la sécurité le vrai sujet, en réalité, mais on a posé l'aspect économique, on y va.

Aujourd'hui, on n'a pas de démonstration de ce que peut être le retour économique. On a regardé les comptes de l'entreprise (que l'on ne remet pas en cause, d'ailleurs) et on a vu des comptes négatifs. On s'interroge ! On est obligé de s'interroger. Effectivement, le comité départemental de tourisme a supporté le projet, mais derrière, c'est la ville qui paie. La communication, c'est la ville qui la paie. Je veux bien qu'elle paie, mais donnez-moi en face des éléments qui montrent que l'on a raison de payer.

Là où Dominique a raison, c'est qu'aujourd'hui, on paie la communication d'une entreprise privée. Même si derrière on peut valoriser le site, etc., dans un premier temps on paie la communication d'une entreprise. Les partenariats sont bons, pourvu qu'il y ait deux gagnants : aujourd'hui, je ne vois pas deux gagnants.

M. BARDOUX.- J'ai oublié un point important : cette communication faisant partie du projet global sur les trois ans, elle est évidemment soutenue par l'ensemble des collectivités qui soutiennent l'intégralité du projet. La charge de la ville sur le budget communication, c'est 20 % du montant qui a été évoqué : ce ne sont pas 120.000 €, mais 20 % de 120.000 €. Ne l'oublions pas : la communication est totalement intégrée au projet. Il est clair que si l'on n'avait pas eu le soutien des collectivités pour cette opération, rien n'aurait été possible, y compris la communication.

C'est une communication qui doit être pour le sud de l'Aisne un moment fort, qui cette année reprend la thématique des Aigles en tête d'affiche, mais va se décliner. L'offre que prépare l'office du tourisme autour de cette communication sur son site consiste à dire : «Vous venez sur mon site parce vous avez vu une affiche qui s'appelle «Aigles de Château-Thierry», qui est un spectacle familial qui peut drainer du monde et qui a une très bonne image de marque dans les familles, mais voilà tout ce que la ville de Château-Thierry et le sud de l'Aisne vont vous proposer si vous venez passer une journée chez nous».

A la différence des investissements (on peut en évoquer, comme par exemple Greenfield, qui a été une prise de risque majeure à l'époque pour la ville de Château-Thierry, bien plus importante que ce dont nous parlons ce soir)...

M. TURPIN.- Oui, mais avec un retour d'investissement sur cinq ans et une croissance de la taxe professionnelle de 25 %.

M. BARDOUX.- ... Investissement risqué, investissement majeur, investissement dont vous avez pris le risque et vous en avez mesuré les conséquences, mais on était sur une entreprise qui vient sur un site précis, un investissement mesurable au départ, mais un retour sur investissement qui est très mesurable, puisque c'était la taxe professionnelle de l'entreprise en question et les différentes taxes associées...

M. TURPIN.- Absolument.

M. BARDOUX.- Là, nous sommes sur un investissement de notoriété, de communication globale sur l'offre touristique du sud de l'Aisne. Nous avons une tête d'affiche avec un spectacle sur le vieux Château, plus d'autres autour. Tu es tout de même assez fin pour comprendre que la mesure de l'audience et du retour sur investissement est un peu plus complexe à réaliser, d'autant qu'elle est pour une large part très indirecte.

Que montrent toutes les études que nous avons présentées au comité départemental de tourisme depuis six mois, non pas sur cette opération-là, mais sur l'ensemble des opérations touristiques et de communication de type touristique et culturelle en France ? Pour un euro investi, ce sont 3 à 4 € de retour sur investissement dans les cinq ans. Est-ce que l'on sera en mesure de le vérifier sur cette opération-là ? Aujourd'hui, je n'ai pas la réponse à cela, mais ce sont les chiffres sur lesquels nous avons basé les discussions avec le comité départemental et le comité régional qui nous soutient.

Autre élément de réponse : le comité départemental va mettre en place sur cette communication un groupe de travail et de suivi qui va, à travers des sondages

et des études de notoriété, vérifier quel est l'impact, quel est le retour réel de cette communication, mais c'est effectivement difficile d'aller mesurer l'impact qui va se traduire par des ventes de repas supplémentaires, des prestations nouvelles, etc. C'est très difficile à mesurer.

M. TURPIN.- D'accord, justement cela demande de la prudence et de la clarté. Moi, je ne veux pas être sévère, mais j'ai en souvenir un projet culturel touristique dans le sud de l'Aisne où le débat avait été biaisé, qui s'appelait le Labyrinthe fabuleux. On l'avait combattu avec Dominique JOURDAIN et quelques-uns, parce que ce n'était pas clair. Je ne voudrais pas que ce soit la même chose et je ne veux pas être injurieux : franchement, je ne souhaite pas que ce soit la même chose, parce que comme flop économique à l'époque (d'ailleurs, un certain nombre après s'étaient empressés d'enterrer et d'étouffer l'affaire pour que cela ne fasse pas trop de bruit)... Ce n'est pas le même niveau d'investissement, mais il ne faudrait pas que ce soit la même chose.

M. JOURDAIN.-...Avec des élus qui sont poursuivis sur leurs biens propres encore maintenant.

M. BARDOUX.- Arrêtez de faire peur avec ce genre de remarque !

M. TURPIN.- Je ne veux pas faire peur, mais il faut bien peser les choses.

Je termine mon raisonnement. Effectivement, il est plus difficile de mesurer des recettes indirectes qu'une taxe professionnelle qui arrive et sur laquelle on peut calculer les risques plus clairement, mais dans ces cas-là, il faut être prudent !

On lance ce projet, on lance cette opération. Pourquoi pas, puisqu'il a eu du succès ailleurs ? On teste ce projet sur un an renouvelable trois ans et on voit ce que cela donne. Je reviens à ce bail : on ne se ligote pas sur 9 ans. Supposons que cela ne marche pas dans deux ou trois ans, on est coincé, alors qu'un bail d'un an renouvelable, c'est jouable, c'est faisable.

Je me souviens quand on a fait venir NOVACEL, qui s'appelait à l'époque ORACEL, il y avait des investissements, 40 emplois au début et on a dit : «D'accord, vous venez, mais c'est un bail d'abord précaire d'un an et on discutera». Il n'y a jamais eu de bail commercial sur cet établissement. On ne voulait pas qu'il y ait un fond de commerce qui se tienne avec le bail commercial.

On pourrait faire la même chose, on pourrait discuter là-dessus. Je pense qu'il y a quelque chose à faire sur ce projet-là. Il y a des oiseaux magnifiques, etc. Pourquoi pas ? Mais dans ce cas-là, cela demande - c'est là que nous ne sommes pas d'accord - une prudence importante. On met en place cette action sur un an renouvelable, on voit, on évalue, on fait le point. Derrière, il y a un engagement avec l'entreprise, parce que venir sur un an sans rien derrière, ils seront un peu coincés. Il y a donc un engagement fort sur le fait que derrière, on renouvelle sur trois ans. On a mesuré l'impact, l'ensemble des impacts. On a traité les problèmes de sécurité, parce que les problèmes de parkings, etc., on va en rencontrer. Il y aura aussi des problèmes de nuisance, on ne les connaît pas.

Il serait permis de dégonfler l'affaire, d'être serein, de discuter tranquillement et de se dire que l'on teste quelque chose, on n'a pas tous les éléments de réponse (et c'est vrai qu'on ne les a pas tous), mais c'est un pari qui vaut le coup d'être joué,

comme on a fait d'autres paris avant. Pourquoi pas, mais dans ce cas-là, il faut le faire de manière pragmatique et qui permette à la ville de garder ses billes si à un moment donné cela ne marche pas.

M. BARDOUX.- Deux éléments pour réagir.

Première remarque : je reviens tout de même sur Greenfield. Je suis désolé de dire qu'à l'époque où ce Conseil municipal a fait le choix de préparer un terrain à ses frais pour accueillir une entreprise qui s'appelait Greenfield (Dominique JOURDAIN s'en souvient certainement), aucune banque française ne voulait financer le dossier. Aucune. J'avais rencontré personnellement des financeurs de banques privées qui ne voulaient pas mettre un euro dans cette opération. Dominique JOURDAIN le savait, il suffit de lui demander. Cela veut dire que prendre des risques sur une opération, vous l'avez fait très largement sur des montants d'investissements très supérieurs à ce projet-là, qui est un projet modeste au regard des investissements qui sont réalisés sur la ville de Château-Thierry.

Deuxième remarque : je suis tout de même gêné d'entendre parler du Labyrinthe fabuleux. J'étais au Conseil municipal à une certaine époque quand on a parlé du Labyrinthe fabuleux et je n'ai pas tout à fait le souvenir d'avoir entendu le Maire de l'époque être farouchement opposé à la conception de ce projet.

(Brouhaha)

Laissez-moi terminer... Il a fallu qu'il y ait un vote à ce Conseil d'égalité stricte entre les «pour» et les «contre» pour que la question commence à être posée. C'est là qu'elle s'est posée, mais auparavant ce n'était pas tout à fait clair.

M. TURPIN.- Je vous réponds.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas le sujet.

M. TURPIN.- C'est important, parce que cela se ressemble. On a combattu le Labyrinthe fabuleux dans toutes les instances intercommunales. On a souvent été les seuls et on a alerté les gens en disant : «Attention, juridiquement, ce n'est pas clair, il n'y a pas d'impact économique, derrière, on n'a pas d'assise...».

Là, je tiens un peu le même discours. Le terrain, ce n'est pas la ville qui l'a aménagé. Elle a acheté le terrain à l'époque à DANONE. C'est moi qui ai négocié l'achat...

M. BARDOUX.- Non, non... La plateforme a été payée par...

M. TURPIN.- On a mis en place l'aménagement de la plateforme à partir du moment où l'on a mis en place un engagement avec l'entreprise et on l'a fait à un moment où les investisseurs ne pouvaient plus reculer. J'ai négocié avec les banquiers, je le sais bien. Cela a mis trois ans. Il y a eu des hauts et des bas, on n'était pas sûr de notre coup, c'est certain, mais cela a été investi de la même façon, avec la Région, le Département et l'Etat à un moment où les choses s'étaient calées, en particulier avec la Région (au départ, c'était avec la Région que l'on avait monté ce projet). On ne peut donc pas comparer, mais l'étude d'impact a été faite, la prise de risques a été mesurée. On peut se tromper sur la prise de risque, les uns et les autres...

M. BARDOUX.- L'étude d'impact fait 200 pages...

M. TURPIN.- Alors pourquoi est-ce que ce n'est pas communiqué...?

M. BARDOUX.- Parce que c'est l'entreprise qui le dépose en son nom propre.

M. TURPIN.- Comment se fait-il qu'il n'y ait pas un Conseil municipal extraordinaire ?

M. BARDOUX.- ... Etude de danger : 50 pages, études générales : 200 pages... Tout a été déposé. M. Dominique JOURDAIN, qui connaît les procédures, sait que c'est l'entreprise qui dépose l'étude d'impact.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE.- Calmons-nous ; nous en parlerons tout à l'heure.

M. TURPIN.- C'est bien. Il y a de la transparence et on discute...

M. LE MAIRE.- D'abord, sur l'aspect communication, puisque nous en sommes toujours là, je pense qu'il est utile de rappeler que c'est une communication qui va servir la ville également, même si le premier produit d'appel est les Aigles de Château-Thierry, mais dans les mois qui vont venir, on va vendre à l'extérieur la ville de Château-Thierry.

Je regrette qu'il y ait eu peu d'échos de l'assemblée du comité régional de tourisme qui s'est tenu il y a quelque temps à notre demande : peu d'écho, la presse absente, etc. On aurait pu entendre le président du comité régional de tourisme, on aurait pu entendre le directeur régional de tourisme, le président du conseil de développement de la Région Picardie, dire le lien étroit qui existait entre développement économique et projet touristique et culturel. Un lien étroit.

Là-dessus, je pense que nous le verrons tout à l'heure : la communication qui va être faite sera une communication sans pareille pour la ville, subventionnée à hauteur de 80 %. Là, je suis d'accord, Jean-Marie, on n'est absolument pas dans les mêmes niveaux d'investissements. Cela dit, je voudrais dire que la ville, sur le sujet de Greenfield, a eu un retour d'investissement, certes, mais elle n'a pas bénéficié de 80 % de subventions comme c'est le cas ici. 80 % de subventions, ce n'est pas mince. Si les statuts de la communauté de communes (cela a été rappelé par Frédéric) avaient été plus clairs du point de vue du développement touristique et culturel, il n'y aurait eu aucune difficulté pour que ce soit une compétence intercommunale. C'est l'une des raisons pour lesquelles il y aura un toilettage des compétences.

Nous sommes donc dans un projet de développement économique. Vous le verrez dès cette année. Je suis membre du conseil d'administration de l'office du tourisme et vous avez d'éminentes personnes qui siégeaient à l'ancien Conseil municipal, dans la majorité, à des postes de responsabilité. Je veux parler d'Alain FROIDEFOND, auquel ici tout le monde fait référence en matière de tolérance et de regard sur l'extérieur ; je veux parler également d'Odette SOUDIEUX, qui y siège. A aucun moment ni Odette SOUDIEUX ni Alain FROIDEFOND ne remettent en cause ce projet. D'ailleurs, c'est tellement vrai que pour la première fois sur Château-Thierry, nous vendons les premiers «pass» touristiques. C'est tellement vrai que sur Château-Thierry, le site de l'office de tourisme du sud de l'Aisne a un nombre de visites jamais égalé ; c'est le site le plus visité du département de l'Aisne.

Je veux bien que l'on ait des explications sur le débat... Des réunions de lieux de vie ont été organisées en centre-ville : le dossier a été abordé. Il y a eu deux réunions de présentation des projets globaux, que nous avons faites au début de l'année, avec des présentations Powerpoint, etc. : le sujet a été abordé à chaque fois. Comme je le disais tout à l'heure, les réunions de commission n'ont pas fait l'objet de demandes d'information sur ce sujet.

Après, quand on dit «réunion publique», etc. : on n'est pas sur l'installation de Greenfield. Quand je fais le point sur les dossiers, est-ce que Greenfield a fait l'objet d'une présentation, d'une réunion publique avec tous les habitants ? Il y en a eu une qui a été organisée dernièrement, Isabelle JACOB vous en parlera peut-être tout à l'heure, en matière de nuisances sonores, de nuisances olfactives. Là, on n'est pas du tout dans le même niveau. C'est pourquoi Frédéric a dit à plusieurs reprises : «Cessons de faire peur». Il peut y avoir des véritables préoccupations que l'on prendra en compte, que l'on a commencé à prendre en compte. Bruno BEAUVOIS l'a rappelé avec beaucoup de pertinence l'autre jour : allez voir à Provins, allez voir à côté de chez nous à Sedan, discutez avec le Maire de Sedan et voyez ce qu'il pense de sa volerie d'aigles sur son Château, qui n'est pas du tout sur la même configuration, mais discutez avec eux !

Cela appelle au vrai débat et vous vous posez des questions sur la communication et tout à l'heure sur l'impact économique. Nous verrons ensemble que bien sûr, il y a la volerie, mais ce n'est pas seulement cela le sujet de notre action et ce sera présenté tout à l'heure. Concernant la communication, vous verrez dans les jours qui viennent (et vous pourrez le voir rapidement) que la ville de Château-Thierry, son Château, sont d'abord les images qui sont véhiculées. J'étais tout à l'heure avec Madame le Maire de Reims et je lui ai montré les visuels : cela va être derrière chacun des bus à Reims. Elle est fière, dans le cadre du G10 où l'on travaille réellement à cette valorisation touristique, de pouvoir contribuer à la promotion de la ville. Cela, ce sont des atouts économiques aussi.

M. TURPIN.- Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser comparer le projet de l'aiglerie à Greenfield. D'abord, je n'ai pas la paternité du projet Greenfield tout seul et puis c'est de l'histoire, du passé, point.

M. LE MAIRE.- Les nuisances sont toujours présentes...

M. TURPIN.- On ne peut pas comparer ces deux projets qui sont de dimensions complètement différentes. Greenfield, c'était 200 millions de dollars.

M. BARDOUX.- Et combien de réunions publiques ?

M. TURPIN.- Ce que je regrette, c'est qu'il n'y ait pas eu de débat au Conseil municipal où, au fur et à mesure que l'on pose des questions, on a des réponses. C'est intéressant. C'est tout de même dommage que l'on n'ait pas pu poser en termes de méthode un vrai débat entre nous, parce que ce projet pour lequel on est inquiet sur tous ces aspects juridiques, de sécurité, etc., est par ailleurs probablement intéressant. Je suis sûr qu'il va intéresser toute une partie de la population.

M. BARDOUX.- Cela me fait plaisir de l'entendre !

M. TURPIN.- Simplement, derrière, il y a des impacts et des problèmes différents. Ce qui m'intéresse, c'est de faire la balance positive et la balance négative et de voir ensemble si c'est bon ou pas. Je n'en sais rien. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des problèmes importants en matière de sécurité ; nous n'en avons pas parlé, il faudrait qu'on le fasse, parce que c'est un vrai sujet.

Si vous aviez présenté ce projet, posé le débat dans tous ses éléments, on aurait débattu, on ne reviendrait pas dessus à chaque fois, il serait validé ou non, mais si l'on avait posé l'information clairement, au moins, on saurait ce qu'il en est. Il faut extirper les informations pour qu'au fur et à mesure on sache ce qu'il en est. C'est dommage.

M. GENDARME.- C'est surtout pour qu'au fur et à mesure, elles ne soient pas exploitées avec un mauvais intérêt.

M. TURPIN.- Il n'y a pas de mauvais intérêt. Il y a l'intérêt général... Personne ne gagne d'argent ici, vous êtes d'accord avec moi. On est ici parce que l'on a envie d'y être, parce que l'on défend l'intérêt général. On défend tous l'intérêt général, point.

M. MARLIOT.- C'est ton point de vue, peut-être, mais ce n'est pas...

M. TURPIN.- Oui, c'est mon point de vue.

M. JOURDAIN.- La question de la communication publique me semble majeure surtout qu'il s'agit d'une installation classée par la protection de l'environnement et qui, même si ce n'est pas comparable à Greenfield ou à Grisolles ou à des installations de ce type, est soumise à autorisation expresse préalable du Préfet. Non seulement c'est tout de même plus habile de respecter la loi que de ne pas la respecter, mais en plus si l'on avait laissé se dérouler la procédure, un dossier aurait été présenté à l'enquête publique auquel le Conseil municipal aurait eu accès et, en conséquence, les habitants et notamment ceux qui s'inquiètent pour la sécurité, les nuisances sonores, qui craignent que leur habitation ne soit dévalorisée vénale. Ils auraient eu accès à des informations, pas simplement les conseillers municipaux, mais également les habitants. Ils auraient pu exprimer des réserves dont le Préfet aurait pu tenir compte en mettant des prescriptions.

Or, les autorisations ne sont pas à ce jour accordées, le commissaire enquêteur, à ma connaissance, n'a toujours pas été désigné, le Préfet n'a pas prescrit d'enquête publique, par conséquent cela ne pourra avoir lieu qu'en septembre ou octobre. Vous annoncez une ouverture d'abord fin juin puis le 1^{er} juillet. C'est dépassé : ce sera peut-être le 14 juillet, mais en aucun cas, les autorisations préfectorales ne sont accordées. Or, si vous regardez le dernier article (conditions suspensives), il est indiqué que faute pour le preneur, c'est-à-dire pour la société des Aigles de Beaucaire, d'avoir obtenu les autorisations préfectorales au plus tard le 1^{er} juillet 2010 (c'est déjà dépassé), le bail est caduc et de nul effet. C'est écrit dans l'article 21, c'est-à-dire que depuis quelques jours, ce bail est caduc et de nul effet.

Avouez tout de même que nous sommes en droit de nous poser quelques questions... Vous nous demandez les yeux fermés de valider des dossiers auxquels nous n'avons pas eu accès et en plus les quelques documents auxquels nous avons

eu accès parce que le Code général des collectivités territoriales vous contraint de le faire, nous inquiètent très fortement. Depuis le 1^{er} juillet 2010, il n'y a plus de bail entre la ville et les Aigles de Beaucaire.

M. BARDOUX.- Je vous propose une chose : mettez cela à la une de la presse demain ou distribuez un tract pour dire une ânerie pareille, Monsieur JOURDAIN. C'est totalement faux : vous lisez les textes à l'envers.

M. JOURDAIN.- Ah bon ?

M. BARDOUX.- Oui, vous lisez à l'envers les textes.

M. LE MAIRE.- Dans la volonté que nous avons exprimée tout à l'heure, nous pourrions être tout à fait à votre écoute, puisque vous n'arrêtez pas de donner des leçons de certitude en ce domaine. Il apparaît que vous aviez toujours faux.

Autour de cette table, vous êtes le seul qui a été condamné à mon égard et j'ai eu longuement Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Préfet. Vous avez été reçu par Monsieur le Sous-Préfet, vous avez écrit à Monsieur le Préfet sur l'ensemble des points que vous évoquez. La réponse va vous arriver. Sur aucun de ces points, il n'y a la moindre irrégularité. Vous qui, d'habitude, faites preuve de beaucoup de célérité à saisir le juge administratif, que ne l'avez-vous pas encore fait ? N'hésitez pas ! C'est tellement énorme ! Allez-y ! Là, une fois encore, vous nous entraînez, Monsieur l'ancien Maire, à ne vraiment pas écouter votre plaidoirie.

M. JOURDAIN.- Puisque vous avez la délicatesse de rappeler que vous m'avez fait condamner comme directeur de la publication pour des propos qui ont été écrits et que je n'ai malheureusement pas contrôlés comme je le faisais habituellement, mais qui ont été écrit par des personnes qui sont aujourd'hui dans votre entourage... Mais ce n'est pas cela le problème. Le problème est que vous aviez écrit dans vos conclusions que les dommages et intérêts que vous obtiendriez, vous les verseriez à une association caritative. J'ai versé 3.000 €. Quelle association caritative a bénéficié de ce chèque en retour de votre part ? Laquelle ? C'est tout.

M. LE MAIRE.- Je ne répondrai pas, comme me l'ont demandé mes collègues. Vous êtes le seul autour de cette table à avoir été condamné, que ce soit à titre privé ou autre, alors arrêtez. Arrêtez de vouloir faire un galimatias juridique et de mélanger tout comme vous venez de le faire. N'hésitez pas à saisir le juge administratif, n'hésitez pas !

M. TURPIN.- Je suis navré de vous couper la parole, mais tout à l'heure, je l'ai dit, on n'est pas là pour un règlement de compte à OK Corral.

(Applaudissements)

On débat du fond. Nous sommes des conseillers municipaux, nous sommes des gens dignes les uns et les autres. Nous défendons l'intérêt général. On ne dépasse pas la ligne jaune, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Attendez...

M. TURPIN.- Non, non... Je ne suis pas d'accord là-dessus. On peut argumenter, on peut ne pas être d'accord, mais pas en franchissant la ligne jaune.

M. GENDARME.- Monsieur TURPIN, si je peux me permettre...

Dans ce Conseil municipal, après le message que l'on vient de nous délivrer, on vient de noter deux façons différentes de construire un débat démocratique :

la vôtre et celle de M. JOURDAIN. Moi, je vous ai vu faire la moue tout à l'heure quand M. JOURDAIN vous a inclus dans le groupe de l'opposition... Il y a des mimiques qui me gênent, Monsieur TURPIN...

A un moment donné, je regrette, mais entre le message constructif que vous venez de délivrer ce soir, pour lequel je pourrais être d'accord, et celui de M. JOURDAIN, je pense que vous êtes assez subtil pour en comprendre la différence. Voilà ce que l'on ne veut pas : des propos qui font peur, des propos mensongers et qui sont servis à longueur de Conseil municipal par M. JOURDAIN.

M. TURPIN.- Là, je suis mis en cause : je vais dire clairement les choses. Premièrement, je suis dans l'opposition. Deuxièmement, je suis solidaire de Dominique JOURDAIN lorsque l'on franchit la ligne jaune comme on vient de le faire à l'instant. Troisièmement, comme tout le monde, l'intérêt de Dominique JOURDAIN et de tout le monde ici, c'est l'intérêt général.

M. GENDARME.- Mais non, Monsieur TURPIN, on voit que ce n'est pas l'intérêt général.

M. TURPIN.- Si !

M. GENDARME.- Mais non, soyons sérieux.

M. BEAUVOIS.- J'aimerais bien que la ligne jaune soit respectée par tout le monde. Or, il me semble que M. JOURDAIN est un juriste : il connaît le droit...

(Brouhaha)

Je continue... Quand M. JOURDAIN fait référence au dernier article en disant que le contrat est nul, il connaît parfaitement le droit, donc il sait bien que les articles ne sont utilisables que par les parties qui l'ont signé. Il fait exprès de faire peur aux gens. Il le sait ! Pourquoi est-ce qu'il manipule cet article ? C'est uniquement du populisme à l'état pur !

Mme BOUVIER.- Je pense que Mlle CORDOVILLA doit être très contrite et doit être déçue de la situation et je m'excuse auprès des spectateurs. Nous tous qui avons été élus au suffrage universel, nous donnons de notre Conseil municipal une image déplorable. Une image déplorable ! Je veux redire qu'effectivement notre groupe est uni. M. JOURDAIN était le porte-parole de notre groupe de façon générale et jamais il ne franchit la ligne jaune avec nous - jamais. Il est honnête et il est intègre comme il a été Maire pendant trois ou quatre mandats.

D'autre part, Monsieur le Maire, je vous demanderai de suivre les conseils de Mlle CORDOVILLA, de nous saluer quand vous nous rencontrez, de ne pas dire que vous ne parlez plus, de nous convoquer aux réunions publiques, de nous convoquer aux commissions intéressantes parce que je n'ai jamais entendu parler (et je suis assez fidèle) du dossier de l'aiglerie dans une commission, qu'elle soit culturelle (M. Eric BREME me le disait) ou autre. On ne parle pas, dans les commissions, de l'aiglerie. Si, on en a parlé en finance avec M. BARDOUX l'autre jour, mais ce n'est pas le dossier de fond.

Cela étant dit, je m'inquiète sur la sécurité et la fragilité du site. Vous pourrez construire tous les projets à Provins tout comme à Sedan, il n'y a pas un vieux Château comme le nôtre. La fragilité du vieux Château a commencé... Mais oui ! Voyez votre position : vous levez les yeux !

M. LE MAIRE.- Vous ne dites pas des choses qui sont justes historiquement, Madame BOUVIER.

Mme BOUVIER.- Pour l'histoire du Château, je connais ma ville, excusez-moi ! Excusez-moi ! En 1988... Et s'il vous plaît ne me coupez pas la parole comme lors du dernier Conseil municipal, cela aussi, c'est une faute grave. En 1988, un énorme écroulement a été subi par un mur qui menait sur la médiathèque Jean Macé, à cause des infiltrations, à cause de la fragilité souterraine. Cela a entraîné un coût pour les collectivités.

Vous savez que quand vous dites que vous allez avoir 80 % de subventions, Monsieur le Maire, c'est notre argent. Qu'il soit Conseil régional, Conseil général, européen ou municipal, c'est notre argent, c'est dans notre poche. Subvention ou pas, cela coûte aux citoyens.

A cause de ces infiltrations, les murs d'enceinte ne peuvent résister à la pression de la terre que l'on a mise il y a 200 ans. Quand on gère une ville, Monsieur le Maire, il faut connaître tout cela. M. Jean-Pierre CHAMPENOIS serait là, il a été adjoint au patrimoine, il vous le dirait ; d'ailleurs, il l'a écrit. La circulation est interdite par un arrêté pris du temps de M. LEMRET, arrêté qui a été repris par André ROSSI et par Dominique JOURDAIN. Et vous, qu'en avez-vous fait, de cet arrêté ? A la poubelle !

Certaines salles ou galeries sont inaccessibles et pourraient s'écrouler au passage des véhicules, ce qui s'est produit récemment lors du relais. Pendant les travaux, des tonnes de matériel ont été transportées sur ce site fragile. Je n'en dis pas plus...

D'autre part, concernant les travaux de restauration et le diagnostic sanitaire (ce que l'on vous avait demandé lors du premier Conseil quand on avait abordé le projet d'aiglerie), est-ce que cela a été fait ? Je ne le crois pas.

Plus que de l'imprudence, c'est irresponsable, c'est irrespectueux du mandat que vous ont donné les électeurs il y a plus de deux ans. Quand on est élu, on n'est pas propriétaire des lieux. On n'est qu'un maillon de la chaîne et on n'est qu'un passage dans le temps. On vous demande donc plus de sérieux sur ce dossier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à autre chose...

Mme BOUVIER.- Aucune réponse...

M. BARDOUX.- Je prends la parole pour revenir sur le fond, sur le fameux article qu'évoquait M. JOURDAIN concernant la soi-disant suspension du bail. Je ne sais plus quel terme vous avez utilisé... Vous avez lu de travers cet article, parce qu'il était une garantie pour la ville que l'entreprise ferait l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'obtention de l'autorisation, et en l'occurrence, l'autorisation donnée par la DRAC le 28 mai dernier.

Elle n'était en rien une garantie ou une protection contre l'autorisation que doit donner l'Etat par ailleurs. C'était l'obligation pour l'entreprise de déposer ce dossier volumineux, qui a été d'ailleurs copié en 23 exemplaires diffusés dans les services de l'Etat et des collectivités, et cette autorisation a été déposée en temps et en heure et obtenue le 28 mai. Voilà la réponse. Le bail est tout à fait valable et

en aucun cas, on ne peut dire que cette clause suspendrait la mise en place du bail commercial.

M. JOURDAIN.- Le Maire a signé un bail dans lequel il est écrit : «Le bail est conclu sous la condition suspensive d'obtention par le preneur des autorisations administratives nécessaires au fonctionnement de son activité ou à l'importation ou au transport des oiseaux nécessaires et indispensables à la création, au maintien et au développement de son activité. A défaut de réalisation de ladite condition suspensive au plus tard le 1^{er} juillet 2010, la présente convention sera caduque et de nul effet, sans qu'il ne soit dû aucune indemnité de part et d'autre».

Dans le dernier alinéa, qui est très mal écrit d'ailleurs, il est évoqué qu'en aucun cas le preneur, s'il perdait les autorisations d'activité, ne pourrait se prévaloir de ces dispositions. Je maintiens donc...

M. BARDOUX.- Je vous remercie de nous en avoir fait la lecture... Vous dites bien et je vous réponds que la clause est validée du point de vue du preneur. Il a respecté l'intégralité de ses obligations et donc la clause n'est pas suspensive.

M. JOURDAIN.- Non, non. La question est importante et elle n'est pas simplement juridique. Il y a des questions de responsabilité qui du coup s'appuient sur ce flou juridique, cette caducité.

Par ailleurs, l'exploitation a-t-elle ou non déjà débuté, puisqu'il y a déjà des entraînements ? Je vous rappelle qu'une double autorisation est requise : l'une, parce qu'il s'agit d'une installation qui reçoit du public (c'est assimilé à un zoo, plus exactement) et l'autre, parce que ce sont des animaux non domestiques, donc sauvages.

Ce n'est d'ailleurs pas sans conséquence ni sur l'environnement ni sur les dégradations éventuelles sur les murailles du Château ni sur la biodiversité locale. J'inclus dans la biodiversité locale les chats et chatons, car il paraît que c'est un repas pour les aigles. Je n'en sais rien, mais le problème des nuisances existe.

M. LE MAIRE.- Nous en parlerons tout à l'heure...

M. JOURDAIN.- Je constate simplement que l'activité va débuter dans quelques jours sans doute, vous allez nous le préciser, sans autorisation préfectorale et avec un bail dont la caducité et la nullité doivent être soulevées.

M. LE MAIRE.- Je vous le répète : n'hésitez pas à saisir le juge administratif, il est encore temps.

AFFAIRES GENERALES

Association «Grain de sel» - Convention de mise à disposition.

M. LE MAIRE.- Nous abordons maintenant les affaires générales. Je vais laisser la parole à Françoise MAUJEAN en ce qui concerne la convention de mise à disposition à l'association «Grain de sel» dont nous n'avons que très peu débattu la dernière fois. Nous avons enlevé la décision concernant l'usage.

Mme MAUJEAN.- Mme JACOB était initialement désignée comme rapporteur de cette délibération, mais j'ai souhaité, en tant que déléguée à la culture, vous la présenter moi-même.

Pourquoi ? Parce que j'ai été profondément choquée par cette polémique vaine et stérile, suite à la demande de cette association culturelle dont un membre était le fils du Maire...

Mon ressenti est le suivant. Accueillir à U1 une nouvelle association dont l'activité est la photographie me paraît une évidence, d'autant plus qu'en discutant avec eux, je sais que leur premier projet sera de mettre en images et de valoriser ce lieu emblématique et ses occupants, tous ces bénévoles qui font vivre ce lieu.

C'est dans la continuité de notre action volontariste de développer et de dynamiser la vie associative. C'est en totale cohérence avec ce lieu qui a su trouver un nouveau souffle autour de culture, mais aussi du sport et de quelques activités économiques.

Aujourd'hui, le fils du Maire a démissionné, donc suite à la lecture de cette délibération je vous demande un retour à la raison et (qui sait ?) peut-être un vote à l'unanimité.

Par décision en date du 11 mai 2010, une convention d'occupation a été signée avec l'association «Grain de sel» pour un local situé à U1. Suite aux remarques de M. Jourdain lors du Conseil municipal du 9 juin 2010 et pour éviter toute atteinte à la déontologie et à l'éthique, M. le Maire a retiré cette décision par une nouvelle décision en date du 28 juin 2010.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association «Grain de sel» pour un local situé au bâtiment U1. Ce local, d'une superficie de 76 m², sera mis à disposition à titre gratuit, ce qui correspond à une subvention en nature estimée à 21 € le mètre carré, soit 1.596 € par an.

Le Conseil municipal autorise madame la première adjointe à signer la convention d'occupation des locaux avec l'association «Grain de sel», pour un local situé au bâtiment U1.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. TURPIN.- Je pense que le projet, tel qu'il est présenté maintenant, est clair et que les ambiguïtés sont levées. Cela aurait pu être la première fois, on aurait évité les débats. Il aurait fallu simplement que le Maire dise : «Mon fils est partie prenante, mais je retire...» et c'était terminé. Donc là, il n'y a aucun souci.

M. JOURDAIN.- J'interviens pour dire qu'en aucun cas, mes remarques n'ont porté ni sur l'objet de l'activité de cette association ni sur l'intérêt qu'il y avait à la signer ou pas. J'ai simplement dit que, dans la mesure où il y avait un risque d'intérêt personnel, certes indirect, il était légitime...

Je vous l'ai dit, d'ailleurs, Monsieur KRABAL, vous avez été mal conseillé, vous auriez dû présenter ce projet de bail au conseil comme vous le faites aujourd'hui. Je vous rappelle que j'ai également indiqué que je connaissais bien au moins deux des protagonistes associés et que je leur reconnaissais beaucoup de talent et je le redis aujourd'hui. Simplement, vous auriez dû présenter ce dossier au conseil et vous avez été mal inspiré et mal conseillé de le passer en L2122-22.

Nous voterons donc ce bail. D'ailleurs, vous pouvez participer au vote, Monsieur KRABAL, puisque la presse a indiqué que votre fils avait démissionné, donc il n'y a plus du tout de conflit éventuel d'intérêt.

Mme JACOB.- Voilà un dossier comme tant d'autres... D'abord, je ferai un petit clin d'œil à ma collègue Françoise MAUJEAN. Dans cette affaire, on m'a demandé de ne rien dire. Elle prend ce dossier simplement parce qu'il fait partie de la culture et c'est bien que ce soit comme cela. Ceux qui me connaissent savent que c'est difficile de m'empêcher quand même de dire ce que je pense, alors je vais le faire.

Une association demande une subvention. Pourquoi pas ? C'est local, c'est justifié, pourquoi pas ? Je regrette, je vous le dis sincèrement, que l'on ait abordé la question de savoir quel était le fil d'untel ou l'enfant de je ne sais qui, qui était dans cette association.

Nous avons tous ici des enfants, des petits-enfants même, qui ont le droit - et c'est bien normal - de faire partie de la vie associative, de la vie citoyenne de la ville. J'aimerais qu'à l'avenir, on évite ce genre de dérapage.

Ce n'est pas un procès. C'est de dire que voilà bien le genre de chose qui pollue la vie du Conseil et pourquoi ? Non pas sur le fond : cela n'a pas été présenté comme il faut, peut-être. Cela manquait de retenue, tout ce que vous voudrez invoquer, soit. Cela étant dit, nous avons des enfants qui sont dans des écoles, qui vont dans les clubs de sport, dans tout ce que vous voulez : arrêtons cela. Cela n'a pour objet que de faire du mal, que de salir, quelle que soit la personne incriminée, chacun son tour, mais c'est stérile et cela n'apporte rien.

Il est rare que je sorte de ma réserve, ce n'est pas ma nature et je ne vois pas l'intérêt de mettre de l'huile sur le feu encore un peu plus, mais franchement, permettez-moi de vous dire, Monsieur, que là c'est trop. Quand vous parliez de ligne jaune tout à l'heure, en voilà bien une. Laissons nos enfants de côté ainsi que nos époux, nos conjoints, etc. et revenons au fond des dossiers.

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Avant de faire voter, j'ai beaucoup apprécié le ton et la réflexion de l'ancien Maire. Beaucoup apprécié... Si cette réflexion avait été celle-ci lors du dernier Conseil municipal, il n'y aurait pas eu de problème. Permettez-moi de rappeler les termes que vous avez utilisés : « délit de favoritisme », « délit d'initié ». Là, ils n'apparaissent plus dans vos propos, donc je trouve que vous faites preuve de beaucoup de mesure ce soir et j'en suis vraiment très heureux. J'ai entendu que vous alliez voter cette délibération et c'est bien pour les membres de l'association qui sont dans cette salle.

Mon fils, fort de cet épisode, je regrette de vous le dire, est allé adhérer à l'association dont vous êtes président d'honneur. J'espère que vous allez l'accepter ! Vous êtes président d'honneur d'« Arc-en-ciel » et je serai particulièrement attentif à ce que, quand nous proposerons les subventions pour cette association, vous ne participiez point au vote.

Mme MAUJEAN.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Merci Françoise ! Il n'y avait donc point de délit d'initié ni de délit de favoritisme comme on a voulu l'entendre et l'écrire.

Elévation au rang de citoyen d'honneur de la ville de Château-Thierry.

M. LE MAIRE.- Dans l'histoire de Château-Thierry, de nombreuses personnes ont été élevées au rang de citoyen d'honneur, dont des militaires, des responsables américains. Vous le voyez dans la délibération : que ce soit Hugh C.WALLACE, Franklin D'OLLIER, M. JUSSERAND, etc. Il se trouve que nous allons accueillir bon nombre d'hommes et de femmes qui sont de la famille ROOSEVELT, le président de l'association ROOSEVELT qui doit venir lors des manifestations des 13 et 14 juillet à Château-Thierry, avec bien sûr la volonté de renforcer l'amitié franco-américaine, d'aboutir à un jumelage. Les propositions de jumelage sont multiples aujourd'hui : il n'y a pas seulement la ville d'Indianapolis, mais il y a aussi Kansas City, où il y a le musée de la première Guerre mondiale.

Telle est la proposition. Vous avez le nom des personnes concernées avec, d'une manière tout à fait symbolique, la remise d'un diplôme lors de leur venue : Richard WILLIAMS (qui célébrait la cérémonie du Memorial Day à Belleau), Anna GANNETT, Tweed ROOSEVELT, Bill GANNETT et Cordelia ROOSEVELT, que nous avons déjà vus ici, descendants de la famille ROOSEVELT, et bien sûr le président de l'association Theodore ROOSEVELT, Howard EHRlich.

Y a-t-il des questions ?

M. JOURDAIN.- Nous ne participerons pas au vote.

M. LE MAIRE.- Nous procédons donc au vote.

Résultats du vote :

Pour : 27

Non participation au vote : 6 (Groupe « Château-Thierry, j'aime ma ville »)

Association AAPPMA - Les Amis de la Gaule - Convention de mise à disposition

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une convention de mise à disposition encore, avec les Amis de la Gaule, l'association AAPPMA, pour laquelle nous ne demandons pas de loyer. Il s'agit de l'espace qui est situé au lieu-dit «Le Raidon», un espace qui aujourd'hui souffre, n'est pas assez entretenu. Les Amis de la Gaule nous ont fait part d'un projet de dynamiser cet espace et d'en faire un lieu qu'ils entretiendront eux-mêmes et d'en faire un lieu de pêche. Cela se situe sur la zone industrielle en face du garage Renault...

M. JOURDAIN.- C'est une eau qui relève, par son statut de raccordement à la Marne, à la gestion de Voies navigables de France. Ce sont plus exactement l'ONEMA et VNF qui exercent le pouvoir de police sur cette zone. Je connais le projet parce que le président de l'association de pêche m'en avait parlé.

Est-ce qu'il a été sollicité l'avis ou l'accord ou, en tout cas, l'intervention des autorités qui sont gestionnaires de la masse d'eau ?

M. LE MAIRE.- Je vous prie de m'excuser, mais je pense que vous n'avez pas raison. Cet espace est propriété de la ville. Des contacts ont été pris avec VNF et c'est à nous de prendre la décision.

M. JOURDAIN.- Non, l'eau.

M. LE MAIRE.- Oui, l'eau.

M. JOURDAIN.- Non, pas l'eau.

M. LE MAIRE.- VNF a été consulté et il n'y a aucun...

M. JOURDAIN.- C'est tout, c'est ma question : est-ce que VNF a été consulté ? Point.

M. LE MAIRE.- Mais c'est un espace qui appartient à la ville.

M. JOURDAIN.- Pas l'eau.

M. LE MAIRE.- L'eau de la Marne, non, elle nous appartient à nous tous...

M. JOURDAIN.- C'est de l'eau de la Marne, puisque c'est ouvert.

M. LE MAIRE.- On va aller chercher le propriétaire de l'eau de la Marne...
Je pense que l'on va avoir de vrais débats.

M. JOURDAIN.- C'est un bien qui fait partie du patrimoine et qui n'est pas cessible.

M. LE MAIRE.- Il faut le faire voter.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Il y a unanimité. Merci pour les Amis de la Gaule.

M. TURPIN.- Excusez-moi, mais j'ai encore une question sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Tu ne reviens pas sur ton vote ?

M. TURPIN.- On a voté, mais est-ce que par hasard cela n'appartient pas à la communauté de communes ? Je parle des berges. Quand on a cédé l'ensemble, dans le transfert, normalement c'était un lieu qui était fermé et que l'on a fait ouvrir. On avait donc à ce moment-là cédé l'ensemble de cette zone, on l'avait transféré à la communauté de communes. Cette partie-là, la berge, je pense qu'elle est la propriété de la communauté de communes.

M. LE MAIRE.- Non, dans le cadre du transfert sur la zone industrielle, les choses s'arrêtent au giratoire en face de Veolia. Nous avons regardé : cela reste propriété de la ville.

M. TURPIN.- Normalement, c'est la totalité, mais c'est à vérifier. L'ensemble doit être (de mon point de vue) propriété de la communauté de communes.

M. REZZOUKI.- De mémoire, après avoir lu la convention, il me semblait que la concession concernait surtout les voiries. Elle concerne surtout la voie elle-même, mais pas forcément l'espace...C'est à vérifier.

M. LE MAIRE.- Sur ce point, j'ai eu les conseils du directeur général des services.

M. TURPIN.- Vous êtes garantis.

M. LE MAIRE.- Voilà.

FINANCES

Programme de valorisation et d'animation du Vieux Château - Présentation de la phase 2 - Réhabilitation du relais.

M. BARDOUX.- Nous sommes sur la délibération correspondant au programme de valorisation de l'animation du Vieux Château, avec la phase 2, puisque c'est un projet sur plusieurs années. Il s'agit de la phase de réhabilitation du relais. Je vais faire la lecture de la délibération et ensuite je vous présenterai quelques esquisses de ce projet de rénovation.

Le projet de valorisation et d'animation du Vieux Château, initié par le Conseil général de l'Aisne et soutenu par le Comité départemental de Tourisme, a été approuvé par le Conseil municipal du 9 décembre 2009.

Ce projet est organisé en 7 phases réparties sur plusieurs années.

La ville de Château-Thierry a obtenu le soutien financier de l'Europe (FEADER), du Conseil général de l'Aisne et de la communauté de communes de Château-Thierry.

L'ensemble des autorisations nécessaires à la mise en place des équipements pour l'installation d'une volerie (phase 1) ont été obtenues.

La phase 2 prévoit la rénovation et l'aménagement du bâtiment dénommé le relais du Château, pour en faire un équipement principal multifonctionnel.

Ce bâtiment, situé au cœur du Vieux Château et à proximité immédiate du site projeté pour l'installation de la volerie, a longtemps été exploité comme restaurant. En mauvais état, il n'est plus utilisé depuis environ dix ans que pour stocker du matériel, héberger ponctuellement des stagiaires en archéologie, ainsi que le gardien du Château.

Le projet consiste à restructurer ce bâtiment pour accueillir :

- un centre d'interprétation présentant au public les données historiques et archéologiques du Château médiéval et de la ville,
- un lieu d'hébergement pour les stagiaires en archéologie, que nous conservons et renovons,
- des locaux administratifs et techniques,
- la création d'une petite boutique.

Le relais deviendra le point de départ des visites guidées proposées par le guide municipal et une rampe sera mise en place pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le budget prévisionnel H.T. de cette opération est de 268.515 € et est réparti en différentes tranches et est subventionné à hauteur de :

- 40 % par le crédit européen FEADER géré par la Région,
- 20 % par le Conseil général,
- 20 % par la communauté de communes,
- 20 % par la ville.

Je vais maintenant vous présenter quelques éléments du projet.

(Projection d'un diaporama)

Avant de commencer sur le relais, je voulais vous présenter le document qui a été établi par le comité départemental de tourisme sur le projet en général. Il est assez cohérent par rapport à la discussion que nous avons eue tout à l'heure.

Le spectacle des aigles et de la volerie a été créé en 1993. C'est une PME de 6 à 8 salariés, avec 20 % du chiffre d'affaires en promotion.

Concernant les clients de cette proposition culturelle et touristique :

- 60% sont des individuels pour les Aigles de Château-Thierry et 40% sont des groupes (statistiques établies sur leurs activités antérieures),
- 20% des étrangers - 35% des enfants

Ticket moyen par spectateur : 7€

Il s'agit d'une sortie abordable, familiale, qui permet également d'accueillir des stagiaires dans un cadre d'activités pédagogiques.

3 à 4 spectacles de 45 minutes chacun, 6 jours par semaine, de mars à octobre.

Vous avez parlé tout à l'heure du démarrage ; vous vous gargarisez du fait qu'il y ait des retards sur la date de démarrage des travaux. Effectivement, au départ on espérait même démarrer dès le début du mois de juin. Finalement, pour des délais de présentation de dossiers qui étaient complexes sur le plan administratif, cela a été reporté au 1^{er} juillet. Ensuite, pour des problèmes tout bêtes de machine et de matériel à couper du bois, cela a été décalé au 14 juillet, qui est la date ferme d'ouverture du spectacle au public.

Aujourd'hui, un certain nombre de personnes travaillent déjà sur le site fermé, puisqu'il faut acclimater les oiseaux à leur environnement.

Si vous regardez sur Internet, vous trouverez les opinions qui ont été laissées par un certain nombre de personnes qui ont vu le spectacle à Beaucaire et qui, dans leur très grande majorité, le trouvent extrêmement intéressant. Il y a des critères qui étaient proposés sur le site de tourisme et qui permettaient de noter l'accueil des professionnels, la qualité du spectacle et son intérêt, le rapport qualité/prix, avec toujours des notes élevées, entre 80 et 100 %.

Les objectifs de fréquentation qui ont été déterminés après discussion par le CDT sont d'arriver à dépasser 30.000 visiteurs par an d'ici 3 ans. L'entreprise a peut-être des ambitions supérieures, mais en tout cas tel est l'objectif qu'a fixé le CDT. Pour mémoire, la Caverne du dragon aujourd'hui atteint 47.000 personnes et le familistère de Guise, 31.000 personnes. Cela veut dire que si l'on atteint 30.000 visiteurs d'ici trois ans, on se retrouve dans le peloton de tête des manifestations touristiques et culturelles du département de l'Aisne.

C'est la raison principale qui a fait que le Conseil général a soutenu fortement ce projet et incité à ce qu'il s'implante à Château-Thierry (je vous rappelle que nous étions en concurrence avec d'autres sites) : c'est justement pour avoir un effet d'entraînement sur le sud de l'Aisne, alors qu'il manquait une manifestation d'envergure dans le sud du département.

M. TURPIN.- Ce sont 30.000 visiteurs par an, pas sur 3 ans ?

M. BARDOUX.- Il s'agit d'arriver à 30.000 visiteurs par an, d'ici trois ans.

Cela représente 7 emplois directs créés plus la consommation touristique. Là, on rejoint la discussion sur l'évaluation des recettes au sens large de la ville et du sud de l'Aisne.

Cela compense le peu d'activités ludo-éducatives adaptées aux familles dans le sud du département et donc cela permet un rééquilibrage touristique pour une destination qui, aujourd'hui, manquait d'un effet de déclic et d'entraînement pour l'ensemble de son offre touristique.

L'intérêt pour le département de l'Aisne est d'associer la marque «Aisne» à une activité touristique à forte image. De plus, c'est un excellent vecteur de communication.

Evidemment, ce projet s'intègre (c'est tout l'enjeu de la présentation du relais) dans un plan global de mise en valeur du Château médiéval et des principaux sites.

Le sud de l'Aisne a un potentiel clientèle considérable qui a été peu utilisé et peu joué depuis une vingtaine d'années. Cette destination tarde à décoller. L'arrivée des Aigles est donc jugée par le comité départemental comme une aubaine qui peut jouer un effet d'entraînement. C'est donc une stratégie de conquête offensive qu'il faut mener, car cette destination ne vient pas naturellement à l'esprit de nos cibles touristiques.

Un organisme de communication sera intégré dans un projet global qui doit permettre de valoriser une grappe d'activités sur le modèle de Provins (c'est ce qui a été présenté à la Région et au département lorsque nous avons travaillé avec eux), pour inciter le déplacement en excursion et sur des courts séjours sur Château-Thierry et le sud de l'Aisne, avec :

- le site du Château et le spectacle d'aigles en vitrine promotionnelle,
- le champagne avec la visite des caves,
- l'Hôtel-Dieu, dont on espère l'ouverture au mois de septembre avec un site culturel,
- la maison natale de La Fontaine.

Un système de «pass» a été mis en place par l'office du tourisme autour de ces différentes destinations.

Il manque des chiffres, pour répondre à ta question, mais voilà l'analyse qui a été faite et qui explique pourquoi le Conseil général et le comité départemental ont poussé fortement ce projet depuis le départ et pourquoi cela a entraîné à leur suite, avec notre soutien, le Conseil général et le FEADER à soutenir cette proposition d'investissement.

Cela appelle-t-il des questions de votre part ?

(Aucune intervention)

(Projection d'un diaporama)

J'en viens à la présentation du relais. Voici les documents qui ont été préparés par l'architecte qui a travaillé sur ce projet. Vous pouvez voir la photo actuelle du relais. Certains le connaissent. Je n'ai pas les dates exactes de fermeture du relais en accueil public, puisque cela a été un bâtiment utilisé pour une activité commerciale pendant de très nombreuses années, mais cela fait en tout cas

une quinzaine d'années que le bâtiment n'est plus utilisé que pour stocker du matériel et, très ponctuellement, pour des manifestations.

J'ai pu en discuter encore ce week-end en allant sur le Château, avec des visiteurs allemands, néerlandais de passage dans notre ville qui, d'ailleurs, trouvent excellent le parcours patrimonial qui a été proposé et traduit en anglais l'année dernière. Il est considéré comme tout à fait stratégique à l'emplacement où il est par rapport au Château, mais dans l'état actuel, comme une verrue sans nom alors que ce pourrait être un bâtiment magnifique à un emplacement stratégique.

Vous pouvez voir le plan actuel, avec la grande salle qui a servi de salle de déjeuner pour les archéologues pendant de nombreuses années et, sur la partie droite, trois chambres qui sont utilisées au printemps et en été principalement par les archéologues stagiaires qui viennent faire des campagnes de fouilles sur le Château. Sur la partie arrière qui n'est pas matérialisée en détail, il y a le logement de l'actuel gardien du site.

On voit ensuite le projet de rénovation qui a été élaboré et débattu. Il y a une rénovation complète de l'espace d'accueil pour en faire un lieu ouvert au public et un lieu d'exposition. Sur la partie droite, on voit que les trois chambres des archéologues stagiaires sont maintenues et rénovées. Il est peu de dire que les conditions de logement qu'ils avaient aujourd'hui étaient vraiment déplorables. Nous venons de signer des conventions avec des universités pour continuer à faire ce travail historique de fouille sur le Château et il était normal d'associer ces conventions avec une rénovation du lieu d'accueil des stagiaires. L'ouverture pour accéder à ces trois chambres se fait par la droite du bâtiment et non plus par l'intérieur, qui leur devient interdit. L'intérieur est cet espace d'accueil maintenant réservé au public.

Sur la partie avant, l'ensemble des massifs en béton qui s'écroulent seront supprimés et remplacés par une plateforme en bois avec une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Sur la partie gauche du bâtiment, on voit une extension nouvelle, qui sera une boutique buvette et qui figure d'ailleurs dans le bail qui a été signé avec la société des Aigles puisqu'ils ont donné leur accord en échange de l'utilisation de ces locaux pour maintenir une boutique buvette qui sera destinée à la vente de leurs produits commerciaux, mais également à la vente de glaces et de boissons pendant l'été, ce qui était très demandé par l'office de tourisme dans les réunions de travail que l'on a menées avec eux il y a un an.

L'arrière de ce bâtiment, aujourd'hui occupé par le gardien, sera entièrement rénové. Il est sur deux étages. Il fait partie du bail de location, pour devenir les locaux administratifs et techniques de la société des Aigles de Château-Thierry.

Tel est le projet de rénovation. On a aussi quelques vues façade sud, ouest et est. On voit aussi le bâtiment vu de l'extérieur, avec la rampe d'accès sur la façade avant et cette boutique sur le côté. Il y a aussi une grande verrière, qui permettra de visualiser l'intérieur du site d'accueil. On peut voir l'impression que l'on aura lorsque l'on arrivera sur le Château et le relais.

Voilà ce que l'on peut dire sur ce projet de rénovation du relais. Il partage vraiment l'espace en un espace public, un espace pour l'archéologie parce qu'il est important pour nous de maintenir le travail d'archéologie sur le site du vieux Château et un aspect plus commercial qui fait partie intégrante du bail consenti aux Aigles.

Y a-t-il des questions ?

M. TURPIN.- C'est vrai que beaucoup d'habitants parmi les anciens disent souvent : «Comment se fait-il que l'on n'ait pas gardé une activité de restaurant sur le vieux Château ? C'était le site le plus beau, avec une terrasse, des gens qui jouaient devant, etc. Comment se fait-il que l'on n'ait pas pu sauvegarder cette activité ?». Je rappelle que cette activité de restaurant n'a pu être sauvegardée parce que pour des raisons de nécessité, pour des raisons de sécurité, l'accès aux véhicules proches n'a plus été possible. Par conséquent, se garer en bas au pied, les gens ne sont plus venus. C'est pour cela que cette activité s'est arrêtée. C'est vrai que c'est un lieu magique...

Sur ce projet, je n'ai pas grand-chose à dire, si ce n'est que si l'on avait eu accès à toutes les informations et à un vrai débat, on aurait pu discuter de tout cela.

J'ai une question au-delà du projet du bâtiment. Tout à l'heure, tu as annoncé que l'exploitation démarrerait le 14 juillet. Qu'en est-il ? C'est une vraie question juridique. Il faut pour démarrer l'exploitation l'autorisation du Préfet à partir d'une enquête préalable (en plus, cela dure deux mois). Cette exploitation ne peut pas démarrer (ou alors il faut m'expliquer comment) en dehors de cette autorisation. C'est comme si un commerçant qui crée une surface commerciale dépassant 1 000 m² demandait l'autorisation d'une commission d'urbanisme départementale, qu'il passait outre et démarrait l'activité avant l'autorisation.

Là, comment fait-on ? Ou bien vous êtes informés que cette enquête est partie, puisque les dossiers ont été déposés au mois de mars ou avril, en temps et en heure, mais aujourd'hui, à ma connaissance et à notre connaissance, cette enquête n'a pas eu lieu, donc le Préfet ne peut pas donner ses conclusions et ne peut donc pas donner l'autorisation, ou alors nous sommes mal informés ? Vous n'allez pas vous permettre de démarrer cette exploitation de manière illégale ou alors là, c'est l'abus de pouvoir du Maire et ce n'est pas possible, je ne peux pas l'imaginer. Comment fait-on pour démarrer une exploitation sans autorisation du Préfet en temps et en heure ? Ou bien l'autorisation est en cours et vous avez l'information.

M. BARDOUX.- La seule réponse que je peux te donner, Jean-Marie, c'est qu'en respectant totalement les textes, l'activité peut démarrer le 14 juillet, quand elle veut. Elle aurait pu démarrer au 1^{er} juillet, mais pour des problèmes techniques, elle a été décalée au 14, mais elle peut démarrer au 14 juillet.

M. TURPIN.- Sans que cette autorisation du Préfet n'intervienne ?

M. BARDOUX.- Exactement.

M. TURPIN.- Est-ce qu'il y a des textes là-dessus ? Si vous me le dites, c'est que c'est une certitude.

M. BARDOUX.- Oui, oui.

Mme JACOB.- Je vais tâcher de répondre à cette question. On s'est posé nous aussi cette question-là, bien évidemment. Nous sommes tous ici autour de la table des gens responsables et avons envie que cela marche bien.

Du côté du preneur, ils sont opérationnels, puisqu'ils ont répondu à toutes les obligations administratives qui leur incombaient. Les services de l'Etat ont toute latitude effectivement pour la date de démarrage de leur enquête publique. Il va y en avoir une, c'est programmé, mais elle se fera en septembre. Nous avons interrogé les services de l'Etat à plusieurs reprises sur cette question pour être bien sûrs du fait. Aujourd'hui, les autorisations d'ouvrir et d'exploiter sont données, c'est une chose. L'exploitant peut faire, la ville peut engager, contractualiser avec cet exploitant dans ces conditions-là.

Ce qui n'est pas encore réalisé, effectivement, c'est l'enquête publique qui est à l'initiative exclusive des services de l'Etat et non pas des nôtres. Les services de l'Etat ont toute latitude pour décider à quel moment ils la réalisent. Comme vous le savez fort bien et nous le savons tous ici, il y a des résultats d'enquête publique et ces résultats d'enquête publique ne portent pas sur la nature de l'activité commerciale, mais éventuellement sur les préjudices causés et ressentis. Les services de l'Etat nous répondent que, d'une manière fort logique, si l'exploitation n'a pas commencé, il est bien difficile de laisser la possibilité aux riverains et aux personnes parties prenantes d'exprimer en toute connaissance de cause les préjudices subis.

Quoi qu'il en soit, s'il s'avérait à l'issue de l'enquête publique qu'il y a des préjudices subis, avérés et vérifiables, alors (vous le savez aussi bien que moi) il sera l'affaire des parties prenantes de faire en sorte qu'ils soient résorbés, donc qu'ils cessent. D'un point de vue administratif, tout cela est correct, correspond au texte, ce qui n'empêche pas, Monsieur TURPIN, que nous soyons tous ici extrêmement attentifs à cette enquête publique et à ce qui va en ressortir. Est-ce que cela répond, d'un point de vue administratif, à votre question ?

M. TURPIN.- Vous avez regardé le dossier, donc vous devez le savoir mieux que moi, car je n'ai pas travaillé sur ce dossier. De mon point de vue, le Préfet, après enquête publique, nomination d'un commissaire enquêteur, etc., donne son autorisation d'exploiter. Je suis surpris de savoir que l'on peut ne pas attendre la décision du Préfet pour anticiper cette démarche. Je rajoute, d'ailleurs, que cette autorisation d'exploiter, ce n'est pas la ville qui l'a demandée, mais l'entreprise : c'est elle qui va démarrer, soit de manière légale, soit de manière illégale l'exploitation. Ce n'est pas la ville qui sera en cause, mais l'entreprise, dans un premier temps.

Mme JACOB.- Nous suivons tous ici très bien votre raisonnement, si ce n'est que ce n'est pas l'autorisation d'exploiter qui sera appréciée au vu de l'enquête publique (cela, c'est fait), mais la nature des nuisances possibles.

M. TURPIN.- Cela s'appelle l'autorisation d'exploiter, la décision du Préfet, je suis surpris.

M. LE MAIRE.- Mais ils l'ont, l'autorisation d'exploiter.

M. JOURDAIN.- Non, ils ont un certificat de capacité pour s'occuper d'animaux sauvages.

M. LE MAIRE.- Non !

M. BARDOUX.- Non. La capacité, ils l'ont depuis 30 ans, ce n'est pas le problème.

Mme JACOB.- Il va de soi, et là je vous rejoins, qu'au vu de cette enquête publique, s'il y a des freins extrêmement importants, il appartiendra aux parties de les lever, ce qui ne remet pas en cause la capacité à exploiter. Croyez-le bien : cela m'a été précisé nettement et clairement, parce que l'on s'est interrogé longuement sur cette question et c'est normal que l'on en parle.

M. TURPIN.- Je prends comme information ce soir que l'on n'a pas besoin de la notification du Préfet sur l'autorisation d'exploiter pour ouvrir l'activité. C'est bien ce que vous êtes en train de dire...

Mme JACOB.- Ce n'est pas ce j'ai dit : la notification du Préfet ne concerne que le Préfet. Bien évidemment, la loi concerne tout le monde. J'ai seulement dit qu'aujourd'hui, l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à l'ouverture ont été obtenues. Les services de l'Etat, comme il se doit, poursuivent leurs activités. Les populations seront concernées et invitées à pouvoir participer à ce débat et le Préfet, s'il le souhaite, au regard des pièces, pourra demander que des aménagements soient réalisés si c'est nécessaire. Voilà ce que je dis.

M. TURPIN.- Ecoutez, c'est un débat important. Vraiment, c'est important parce que (peut-être que je me trompe) on peut aller dans le mur sur ce sujet-là. Ce n'est pas très logique ce que vous dites, parce que cela veut dire que l'on va démarrer l'exploitation et s'il y a un problème et que le Préfet dit finalement que l'on ne peut pas continuer à exploiter, on aura démarré l'exploitation. Il y a quelque chose qui ne colle pas. Probablement vous vous êtes couverte, évidemment, cela va de soi, nous sommes d'accord, mais cela m'interpelle fortement.

M. LE MAIRE.- Nous ne faisons qu'appliquer la loi. Vous nous dites : «Soyez vigilants» : nous n'avons pas cessé de consulter les services juridiques et les services de l'Etat cet après-midi encore. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, Monsieur le Sous-Préfet a reçu les collègues de votre liste. Un courrier a été fait. Une réponse va être formulée. Là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté par rapport à la position du respect de la loi.

M. TURPIN.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Donc l'enquête publique va avoir lieu quand l'Etat le décidera, désignera un enquêteur et pourront être formulées les remarques. S'il y a une contravention, s'il y a un non-respect, l'exploitation sera sommée de respecter la loi.

M. TURPIN.- Cela m'intéresserait dans ces cas-là que Monsieur le Sous-Préfet fasse un courrier...

M. LE MAIRE.- Vous allez l'avoir.

M. TURPIN.-...Indiquant que toutes les démarches ont été faites et que toutes les autorisations sont faites et que l'entreprise peut démarrer son exploitation le 14 juillet. Cela m'intéresserait d'avoir un courrier comme celui-là adressé au Maire.

M. LE MAIRE.- Vous allez l'avoir.

M. TURPIN.- Peut-être que la lecture qu'en font l'Etat et les services de l'Etat est différente. Dans ces cas-là, voyez comme quoi ce débat doit avoir lieu : il faut livrer l'information. Si vous avez cette information, donnez-là.

M. LE MAIRE.- On vous l'a dit depuis le début.

M. TURPIN.- Non, on vient d'aborder le sujet à l'instant.

M. LE MAIRE.- Depuis le début, nous disons qu'il y a respect de la réglementation. Sur ce dossier, qui est très technique, très complexe au-delà des compétences des uns et des autres, que ce soit la DSV, la DRAC, le Sous-Préfet ou le Préfet lui-même, ils n'ont pas arrêté de nous donner des indications. Ce sont les indications que l'on vous transmet.

La remarque que j'ai formulée trois fois, je la reformule une quatrième fois. Nous sommes aussi sourcilleux que vous du respect de la loi, si vous pensez qu'il y a la moindre faille, eh bien saisissez le juge du tribunal administratif. Allez-y ! C'est ce que m'a encore conseillé de vous rappeler cet après-midi Monsieur le Sous-Préfet. Vous n'avez pas hésité à le faire sur d'autres dossiers ; n'hésitez pas à le faire sur celui-ci.

M. TURPIN.- Je demande qu'il y ait une notification...

M. LE MAIRE.- Cela va venir.

M. TURPIN.-...Un document venant du Sous-Préfet indiquant cela et là, cela sera très clair.

Mme JACOB.- Lorsque nous le recevrons, comme vous l'avez demandé, nous vous ferons parvenir le document.

M. BARDOUX.- Je voulais intervenir également sur le premier point concernant le relais, qui est tout de même l'objet de la délibération de ce soir. Sur le relais, tu as évoqué l'activité de restauration que des Castelthéodoriciens auraient souhaité maintenir longtemps.

J'ai trouvé, grâce à la direction des services, un courrier du 27 juillet 1990, adressé à M. MAUTALENT signé par le Maire de l'époque, Dominique JOURDAIN, qui disait que par délibération en date du 13 mars 1987, le Conseil municipal de Château-Thierry autorisait la signature d'un bail à usage commercial (mon Dieu, quel terme horrible !) pour le fonds de commerce du vieux Château (sous-entendu le relais et l'activité de restauration sur le relais) : *«En vertu de ce bail, vous vous êtes engagés à régler ponctuellement le loyer. Or, la perception, chargée de recouvrer les loyers, nous informe que vous êtes redevables de l'intégralité des loyers des années 1988 et 1989 [deux années sans payer de loyer !]. Des avis et relances vous ont été adressés, sans réponse. Je vous mets donc en demeure de régulariser votre situation dans un mois à compter de la notification. A défaut, comme le précise l'article 5 [je ne sais pas si on l'a rédigé dans les mêmes termes], la convention sera résiliée de plein droit et des poursuites seront engagées»*.

Autrement dit en 1990, l'activité malheureusement sur ce restaurant périlclitait et ce n'était pas un problème de sécurité ou d'effondrement ou tout ce que l'on a bien voulu dire. L'activité périlclitait et le bâtiment n'était plus aux normes, n'était plus attrayant et attractif pour que des habitants ou des gens de la région viennent y dîner ou déjeuner. L'activité s'est arrêtée logiquement...

M. TURPIN.- Elle s'est arrêtée faute de clients, parce que les gens ne pouvaient plus monter sur le vieux Château, c'est tout. Il y a 40 ans d'histoire du restaurant du vieux Château. C'est parce qu'effectivement il a fallu respecter les normes de sécurité. Les gens n'allaient pas faire 300 ou 400 mètres à pied pour aller manger au restaurant. L'explication est là.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres sujets de discussion ?

M. BIANCHETTI.- Concernant la boutique qui va être créée, est-ce qu'elle va être pour la société des Aigles aussi, c'est-à-dire qu'ils vont l'exploiter ?

M. BARDOUX.- Oui.

M. BIANCHETTI.- D'accord. Vous avez avancé 30.000 visiteurs à peu près sur 7 mois après 3 ans, à 7 € en moyenne. Je ne rentre pas dedans le chiffre d'affaires...

M. BARDOUX.- C'étaient les chiffres qui avaient été analysés sur l'activité passée à Beaucaire où ils n'avaient pas de boutique ni de restauration ni de vente de souvenirs, d'ailleurs.

M. BIANCHETTI.- Donc à Beaucaire, il n'y avait que les entrées.

M. BARDOUX.- Oui.

M. BIANCHETTI.- En fait, si je fais un rapide calcul, 30.000 entrées à 7 €, cela fait 210.000 €, en ayant l'espoir, d'après le document que vous nous avez montré, d'aller jusqu'à 50.000 visiteurs. 50.000 entrées à 7 €, cela fait 350.000 €.

A-t-on un compte d'exploitation prévisionnel pour cette société ? En fait, au bout de 18 ans à Beaucaire, ils n'ont jamais dépassé 230.000 € de chiffre d'affaires. Je m'interroge donc par rapport à la faisabilité de la chose. Sur Beaucaire, au bout de 18 ans, (ils étaient souvent dans le rouge, mais cela ne nous regarde pas), ils n'ont jamais dépassé 230.000 €, c'est-à-dire à peu près 35.000 entrées au bout de ce temps à Beaucaire, où il est censé faire un peu plus beau que chez nous.

M. BARDOUX.- Vous avez mentionné le montant de 50.000 entrées, c'est ce que je disais tout à l'heure. C'est leur objectif à eux, société. Je n'ai pas vu leurs comptes prévisionnels. Je peux vous dire qu'avec une année tronquée, puisque ce sera une demi-année en termes d'activité, ils ne doivent pas forcément être exceptionnels...

M. BIANCHETTI.- Dans le futur...

M. BARDOUX.- ...Mais si l'on raisonne en année pleine, ils n'ont jamais à ma connaissance atteint 50.000 entrées à Beaucaire. Ils étaient plutôt entre 30 et 40.000 entrées. Dans le chiffre d'affaires que vous indiquez là, entre 200 et 250.000 €, c'est effectivement ce que vous devez trouver sur les comptes d'exploitation des années précédentes.

M. BIANCHETTI.- Oui, en chiffre d'affaires, on a 230.000 € sur Beaucaire. J'avais fait un rapide calcul. J'étais à 36.000 entrées à peu près sur Beaucaire. Là où je posais la question par rapport à un compte d'exploitation prévisionnel, c'est que quand, en tant que commerçant, on va voir son banquier pour essayer d'avoir un peu d'argent (et là, globalement c'est nous qui faisons les banquiers pour cette société, à quelque niveau que ce soit)...

M. BARDOUX.- Pourquoi cela ?

M. BIANCHETTI.- Parce qu'on leur fait tout de même les travaux, on leur propose une boutique...

M. BARDOUX.- Non. On aménage un local qu'on leur loue en étant propriétaires. Nous ne sommes pas les banquiers...

M. BIANCHETTI.- On finance l'installation et la communication de la société. On n'a pas demandé, nous, en tant que banquiers, un compte d'exploitation prévisionnelle, c'est-à-dire que l'on ne sait pas à quoi ils s'engagent ni si les charges d'un côté seront compensées par les entrées. S'ils espèrent avoir 50.000 entrées et qu'ils n'ont jamais été capables de les faire à Beaucaire en 18 ans, qu'est-ce qui peut leur permettre de penser... Je le souhaite : en tant que commerçant, plus il y aura d'entrées, plus il y aura de retombées sur la ville, donc je le souhaite forcément...

M. LE MAIRE.- C'est bien de le dire, bravo !

M. BIANCHETTI.- Qu'est-ce qui peut leur permettre de penser qu'ils arriveront à 50.000 alors qu'ils ne l'ont pas fait en 18 ans à Beaucaire ?

M. BARDOUX.- Il y a une petite différence par rapport à Beaucaire, qui a certainement beaucoup d'atouts, nous sommes à proximité de Paris mais aussi de Reims. Cette année, la communication est plutôt ciblée sur Meaux, pour commencer à aller sur l'Île-de-France, mais elle est surtout sur Reims et Soissons. Evidemment, on a un potentiel de population dans un périmètre de 100 kilomètres qui est tout de même sans commune mesure avec ce que l'on peut trouver à Beaucaire. Le potentiel est là, maintenant ce n'est pas parce qu'il y a le potentiel qu'il y a le chiffre d'affaires.

Comme je le répète, nous ne sommes pas banquiers ; nous n'avons pas demandé à la société le compte prévisionnel pour 2011. Nous avons vraiment regardé les chiffres des années précédentes. Effectivement, une petite société, une PME, ce n'est pas une société ni qui roule sur l'or ni qui fait un chiffre d'affaires pharaonique. On a estimé que mettre dans le bail un revenu complémentaire d'1 % de leur chiffre d'affaires à échéance de 2 ans, cela nous semblait normal pour la ville et que cela nous permettait de profiter d'une éventuelle progression de leur activité.

Cela dit, il est clair que l'activité boutique, dans les sociétés qui font ce type d'exploitation, peut représenter rapidement 20 à 30 % de leurs recettes, vraisemblablement. Il est possible qu'ils se rapprochent plutôt des 300.000 € à terme, mais ce sera un effort important de leur part, comme ce sera aussi dépendant de l'ensemble de l'offre que l'on peut proposer, nous, dans le sud de l'Aisne.

Si vous avez visité le site, je pense que la qualité des installations jouera pour beaucoup dans la manière dont le spectacle sera perçu. Un travail exceptionnel a été fait à la fois par les employés de la ville sur la mise en place d'une partie du site et par les sociétés privées sélectionnées pour le bâtiment en bois. Cela fait honneur et plaisir de voir une qualité pareille sur un site aussi emblématique et que l'on ne dénature pas le site, au contraire : je trouve qu'on lui apporte quelque chose qui le valorise.

M. TURPIN.- Je voudrais compléter l'interrogation. La présentation était intéressante, mais il y a une autre question aussi que l'on s'est posée. Les animaux, ce sont des «pièces» qui coûtent extrêmement cher. J'en ai aperçu un qui était

magnifique. Je me demande qui est propriétaire des volatiles ? Est-ce la SARL (cela a une incidence) ou est-ce que ce sont M. et Mme CARRERE ? Qui est propriétaire : la société ou ceux qui, derrière, financent ?

M. BARDOUX.- C'est une bonne question.

M. TURPIN.- C'est un vrai sujet. Si l'on signe un bail avec une SARL qui n'est pas propriétaire de l'ensemble, dans ces cas-là, cela veut dire que, dans ce bail, il faut rajouter un protocole qui lie clairement la société et les propriétaires. C'est le même, c'est la même personne, mais juridiquement ce n'est pas la même chose. Si à un moment donné d'une manière ou d'une autre, on se retourne contre l'entreprise, ce n'est pas la même chose si elle a dans son fonds de commerce... Cela doit coûter extrêmement cher, quand on sait ce que coûte un chien de race, quelques milliers d'euros ; un condor d'Amérique latine, cela doit coûter extrêmement cher. Ce serait intéressant d'avoir la réponse, parce que probablement il faudrait lier dans le bail ce propriétaire qui peut se retirer un jour, sans retirer la SARL, pour que l'on ait un lien juridique clair.

M. BARDOUX.- Je retiens le point : c'est une vraie question. Nous avons vu leurs comptes d'exploitation, mais pas leur bilan. Je ne sais pas si l'actif que représentent...

M. BIANCHETTI.- Dans les stocks de la société actuellement, il y a 1.000 € de stock. Ce n'est pas possible que les aigles valent 1.000 €.

M. TURPIN.- Il faut dans le bail lier clairement les choses. J'ai le sentiment que cette entreprise travaille à perte et que derrière, il y a des gens qui sont passionnés par les aigles et qui financent. Quand je vois les rentrées, il y a des rentrées autres que les recettes. J'ai l'impression qu'il y a du mécénat derrière. Il faut que ce soit clarifié.

M. BARDOUX.- Ce sont des gens qui ont essaimé et qui ont formé. Ils ont formé des générations de spécialistes sur ces questions.

M. TURPIN.- Les gens ne sont pas en cause. Il y a des mécénats qui sont passionnés par cela. Manifestement, la société d'exploitation leur permet d'avoir des animaux et de présenter des spectacles, mais on n'a pas le sentiment qu'il y ait un souci d'argent derrière. Il faut donc éclairer les liens juridiques parce que c'est important. Dans ces cas-là, il faut regarder sur le bail ce que cela signifie.

M. LE MAIRE.- Je suis entièrement d'accord.

Mme BOUVIER.- Je réitère ma question : quelles sont les réponses dans ce projet par rapport à la fragilité du site ?

M. BARDOUX.- J'ai deux réponses, Madame BOUVIER, une qui est assez factuelle, puisque c'est la phase 3 du projet, et une qui - vous m'excuserez - est un peu plus politique.

La réponse technique est que dans la phase 3, il est prévu une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du site permettant d'accéder jusqu'à la zone de spectacle et d'y assister. Il est prévu dans cette phase 3, dans le même budget, une mise en sécurité d'un certain nombre d'emplacements sensibles sur le vieux Château : la tour Thibault, le fossé sec, l'entrée sur le fossé

qui se trouve à proximité de la palissade... Toutes ces zones seront sécurisées dans la phase 3, pas cette année, mais à partir de l'année prochaine.

Il y a également des zones sensibles dans l'histoire du Château et, vous l'avez rappelé, certaines parties du Château sont en mauvais état, on le sait. Est-ce que cela met en péril l'activité ? Je ne le crois pas. Est-ce que cela met en péril les personnes qui vont aller sur le lieu pour assister au spectacle ? Je ne le crois pas non plus.

C'est là que vient ma réponse plus politique : il y a tout de même un festival important, les journées du patrimoine, qui se tient sur ce Château depuis 15 ans. Il a atteint rapidement 5.000, 7.000, 10.000 visiteurs. Il y a eu 12.000 visiteurs l'année dernière, mais dans la précédente mandature, vous aviez été jusqu'à 8 à 10.000. Donc vous avez signé une convention avec une association qui drainait jusqu'à 10.000 personnes dont 5 à 6.000 personnes simultanément, de nuit sur le vieux Château sans que ces questions-là, manifestement, ne vous aient posé de problèmes existentiels.

Si l'on fait un calcul très simple des 30.000 visiteurs et qu'on les ramène au nombre de jours où le site sera proposé, cela fait une moyenne de 200 visiteurs par jour. Vous voyez que ce ne sont pas des chiffres pharaoniques qui sont proposés. En revanche, c'est vrai que l'on était en situation de risque sur l'avenir de patrimoine vivant sur le vieux Château, parce qu'à partir de l'année dernière et même l'année précédente, ils ont eu extrêmement peur concernant la sécurité la nuit pour 5 à 10.000 personnes simultanées sur le site.

Je ne voudrais pas qu'il y ait deux poids, deux mesures, c'est-à-dire que l'argument de la sécurité soit utilisé quand on a 200 ou 300 personnes qui viennent par jour sur le Château et que, quand on en amène 10.000 simultanément, on oublie cela.

Nous sommes conscients que c'est un site fragile. Nous avons fait en sorte dans le tracé qui a été retenu sur la mise en place du bâtiment que les zones fragiles soient préservées, que les zones qui sont intéressantes restent accessibles au public, parce que cela reste à 75 ou 80 % un site public (il y a une partie qui est fermée, mais minoritaire). On s'est engagé dans le dossier qui a été présenté à la DRAC à ce qu'un travail de recherche archéologique continue sur le site (d'où le maintien et l'amélioration des conditions d'accueil des archéologues) et qu'il y ait également un travail qui soit mené sur la porte Saint-Jean, sur la tour de la Poudrière qui a des problèmes sanitaires. Il y a des sites fragiles et nous nous sommes engagés vis-à-vis de la DRAC à ce qu'un travail soit fait d'évaluation et aussi de traitement, et qui ne sera pas un travail, comme j'ai pu lire dans certains dossiers que vous aviez étudiés il y a quelques années, de 3,4 M€ pour un archéosite. Nous sommes sur des projets qui sont effectivement importants pour l'état du vieux Château, mais qui ne vont pas mettre en péril l'accueil du public sur ce vieux Château.

M. TURPIN.- Le problème d'insécurité aux journées du patrimoine est un vrai problème, comme est un vrai problème aujourd'hui celui de la sécurité quand 200,

300 ou 400 personnes vont venir au quotidien. Les risques étaient concentrés sur un week-end, alors que là... Nous allons voir...

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons donc au vote sur ce dossier.

Résultats du vote :

Pour : 27

Abstentions : 6 (Groupe « Château-Thierry, j'aime ma ville »)

Ce que je voudrais dire par rapport à l'aspect financier, c'est qu'il y a l'aspect financier, certes, mais la part de ville est tout de même minime sur un projet de 900.000 € (20 %). En ce qui concerne l'argument consistant à dire : «Oui, mais c'est de l'argent qui va venir des poches du contribuable», d'accord, mais si vous ne demandez pas cette subvention, cet argent reste dans les caisses du département, de la Région et de l'Europe et donc le contribuable de Château-Thierry n'en profite pas et cela ne baissera pas pour autant les impôts. Je sais que c'est une expression qui ne convient pas, mais c'est vraiment une «bonne affaire» pour la ville. Cela permet de faire d'une pierre deux ou trois coups. Nous accueillons un spectacle et je suis très heureux d'avoir entendu que c'est un spectacle de qualité.

Vous pourriez nous reprocher d'avoir pris une «société de bricoleurs» ; là, nous avons pris ce qui se fait de mieux en matière de manifestation et d'animation pour les aigles.

Vous pourriez aussi nous le reprocher si c'était limité à ce seul spectacle d'aigles. D'ailleurs, je peux vous dire que vous connaissez aussi bien que moi, sinon mieux, François BLARY qui, sur ce dossier, a été d'une exigence totale, comme Virges Armes que nous avons encore vu le week-end dernier, comme l'ensemble des archéologues et Sébastien ZIEGLER.

C'est une opportunité et Frédéric a eu raison de le souligner : pour nous, ce n'est pas une finalité. La finalité, c'est sur le moyen terme une rénovation de ce Château à l'exemple de ce qui s'est fait à Sedan, ou un projet collectif, avec l'appui des collectivités territoriales, mais aussi des citoyens. C'est vrai que c'est à notre patrimoine que nous faisons référence qui, sans souci de polémique, reconnaissez-le, a été complètement laissé à l'abandon. Ce sont des réalités. S'il y avait eu des animations, des manifestations de l'entretien, nous aurions pu faire les difficiles sur ce projet, mais là ce n'est vraiment pas le cas. Il y a beaucoup à faire, il y a quelques risques, nous les assumons.

Nous avons pu appréhender des nuisances nouvelles qui nous ont été signalées lors du dernier Conseil municipal. Des démarches ont été mises en œuvre. L'enquête publique sera diligentée par les services de l'Etat comme nous l'avons dit et nous serons d'une très grande exigence vis-à-vis de l'entreprise, qui elle aussi a une volonté de partenariat avec la ville et la communauté de communes, un partenariat d'animation avec les habitants, avec les ALSH, avec les écoles.

Par ailleurs, cela a été rappelé : ce sont des passionnés. M. CARRERE, qui est le spécialiste, s'engage pour l'année prochaine à ce que ce spectacle qui a été déjà monté sur d'autres sites puisse être un spectacle unique à Château-Thierry,

en direction de Jean de La Fontaine. Nous verrons donc cela l'année prochaine et nous verrons lors des élections, mais Frédéric a eu raison de rappeler que l'on ne brade absolument pas ce site exceptionnel. Les équipements mis en œuvre, que ce soit à travers le relais ou l'ensemble des aménagements, sont des aménagements de grande qualité.

D'ailleurs, le président du Conseil général va venir prochainement sur le site. La date n'est pas encore arrêtée. Nous vous communiquerons la date à laquelle il viendra. Cela montre bien que c'est un projet qui dépasse largement le seul cadre de la ville de Château-Thierry, puisque c'est tout le sud de l'Aisne qui est concerné, mais également le département.

Merci en tout cas pour ce vote.

M. VERCAUTEREN.- Nous venons de valider la phase 2. Dans la délibération, on parlait de 7 phases. Est-ce que les cinq dernières phases sont déjà établies clairement ?

M. BARDOUX.- C'est une bonne question. Certaines ont été regroupées. Certaines phases étaient très détaillées et précises et ont été regroupées dans une phase 3 globale qui va les reprendre... En fait, toutes celles qui manquent, ce sera la phase 3 qui sera présentée en un seul bloc.

Là, ce que je n'ai pas précisé, c'est que les travaux de réhabilitation, si toutes les procédures d'appel d'offres, etc., qui vont suivre prennent le temps normal, les travaux sont prévus pour démarrer vers novembre. Le spectacle se terminera autour du 1^{er} novembre, à la fin des vacances de la Toussaint. Les travaux doivent suivre pour que les bâtiments soient rénovés à partir du 1^{er} avril de l'année prochaine. L'ouverture de ce relais rénové sera faite simultanément à la mise en place d'une exposition sur laquelle travaille déjà l'unité archéologique qui va permettre de mettre en valeur pendant tout l'été et toute la saison 2011 un certain nombre de recherches et de fouilles qui ont été faites sur le vieux Château.

M. TURPIN.- J'ai encore une remarque à faire. Le bail est signé avec une entreprise dont le siège social est à Beaucaire. Il serait bien, dans le bail, que cette entreprise s'engage à mettre son siège social à Château-Thierry pour des raisons de fiscalité.

M. BARDOUX.- C'est une bonne remarque. Ils ont eu des soucis avec certains propriétaires qui ne voulaient pas leur louer des bâtiments privés en habitation s'ils transféraient leur siège social. La signature a été faite avant leur implantation... Mais vous avez raison.

M. TURPIN.- C'est important pour la clarté des choses que l'entreprise ait son siège social à Château-Thierry.

M. BARDOUX.- C'est une bonne remarque. Je rappelle qu'ils habitent au pied du Château. Quand on a signé ce bail, ils n'habitaient pas encore rue du Château.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous passons au point suivant.

VIE CITOYENNE

Aménagement d'une aire de jeux au lieu de vie des Garats - Subvention d'équipement à la commune de Brasles.

M. BEAUVOIS.- On vous demande de voter sur l'aménagement d'une aire de jeux située aux Garats, c'est-à-dire à la limite entre Brasles et Château-Thierry. Cette aire de jeux sera commune à nos deux communes, puisqu'elle servira à deux immeubles collectifs, l'un se situant à Brasles et l'autre, à Château-Thierry.

Nous vous proposons un financement avec quatre financeurs :

- l'OPAL, qui est l'office d'HLM qui gère les collectifs,
- la CAF,
- la commune de Château-Thierry,
- la commune de Brasles.

La partie revenant à la commune de Château-Thierry s'élève à 5.301,98 €.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je voudrais ajouter que ce dossier et ce financement ne sont possibles aujourd'hui que grâce à l'action que nous avons menée conjointement avec Georgette CHAUVEAU, alors administratrice de l'OPAL, qui avait proposé avec l'appui du Conseil général que les bailleurs puissent soutenir financièrement les aménagements d'aires de jeux au sein de l'OPAL.

TRAVAUX

Aménagement de la place Jean de La Fontaine - Demande de subventions.

M. LE MAIRE.- Je passe maintenant la parole à Mohamed REZZOUKI pour un gros chantier à venir, des gros travaux, qui ont fait l'objet de présentations publiques. Hélas, il y avait très peu de monde. Ils ont fait l'objet de discussions lors des présentations aux réunions de lieux de vie à chaque fois. J'ai demandé à Mohamed de pouvoir présenter l'aménagement dans sa phase définitive de la place Jean de La Fontaine.

M. REZZOUKI.- Il s'agit ce soir surtout d'entériner et de pérenniser l'aménagement de la place Jean de La Fontaine et plus particulièrement d'arrêter le projet en aménagement de surface.

C'est un projet qui a été mené en toute transparence, en toute clairvoyance également. C'est un projet qui a été présenté lors de plusieurs réunions publiques, aux commerçants plus particulièrement, parce qu'au-delà de la volonté d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans le centre-ville de Château-Thierry, il s'agissait également de redonner plus de vitalité et de dynamisme au cœur de Château-Thierry et à la place Jean de La Fontaine.

Nous avons une esquisse du projet ce soir. On ne pourra pas nous dire qu'il n'a pas été présenté en tant que tel. Il a été soumis aux différentes commissions

de circulation, de travaux, et a été présenté et soumis également aux différentes associations qui sont concernées de près et de loin. On a été interpellé à ce niveau par les déplacements doux et plus particulièrement les pistes cyclables.

L'aménagement tel que vous l'avez à l'heure actuelle était une phase d'expérimentation qui devait durer trois mois. La phase d'expérimentation est finie : il restait surtout à aborder l'insertion des déplacements doux (pistes cyclables) et à tenir compte des personnes à mobilité réduite et piétons.

Il n'y a rien de spécifique, si ce n'est que l'on pourra toujours annoncer le délai et les travaux juste après. Néanmoins, ils seront précédés, comme d'habitude et conformément à notre démarche, par des travaux des différents concessionnaires. Concessionnaires que nous tenons ce soir à remercier, parce qu'ils s'adaptent également au projet de la ville. Ce sont des projets et des investissements pour leur part qui ne sont pas budgétés et pas forcément subventionnés.

Le plus simple est de vous présenter cela et ensuite de vous rappeler les différentes entités qui sont sollicitées en matière de subventions.

Il ne s'agit pas de susciter des interrogations ou observations. Elles sont toujours les bienvenues, mais nous en tiendrons compte évidemment lors des commissions postérieures, en commission travaux, en commission de circulation, en commission d'accessibilité... Je pense que l'on en a fait le tour. La presse en a tiré même les conclusions, des conclusions intéressantes, objectives.

(Présentation d'un diaporama)

Vous pouvez voir ici l'aménagement, avec des modifications substantielles. Il n'y aura plus trois giratoires, mais deux giratoires et un «haricot».

Il reste à peaufiner et surtout, pour répondre aux demandes des commerçants qui sont présents sur cette place Jean de La Fontaine, à redonner un sentiment d'esplanade et de promenade en toute quiétude (comme ce soir au Conseil municipal, d'ailleurs), pour l'ensemble des chalands et des commerçants présents.

Le projet d'aménagement tient compte bien évidemment de sa jonction et de son articulation avec le projet Véloroute voie verte et plus particulièrement de l'aménagement sur sa jonction et sur sa portion d'aménagement de zone urbaine. Il y a donc une piste cyclable tout le long de la Marne et concernant l'insertion des pistes, on ne le voit pas de manière très claire, mais c'est de la bande cyclable tout le long des trottoirs. C'est donc une piste cyclable sur les aménagements intérieurs et extérieurs, avec des jonctions avec le projet Véloroute voie verte qui passe sur le pont de la Marne et qui va rejoindre également l'insertion de l'autre piste sur l'avenue Jules Lefebvre.

Si cela ne fait pas l'unanimité, je pense que l'on peut considérer qu'il y a une certaine satisfaction quant à cette expérimentation et, en tout cas, des retours très positifs. Même durant sa phase d'expérimentation, on a fluidifié la circulation, mais on a surtout généré et créé 25 places de stationnement supplémentaires et réussi à insérer la piste cyclable et les déplacements doux. C'est pour dire que la cohabitation, quelle que soit la zone où l'aménagement est réalisé, est toujours possible et que les pistes cyclables, à le vouloir, on peut le faire. On a pu le faire

sur la route d'Etrépilly et on l'a fait également sur le quai Gambetta, on le réalise aussi sur la place Jean de La Fontaine et on présentera dans les jours et dans les semaines à venir au travers d'un comité de pilotage en matière de déplacements doux l'ensemble du schéma de déplacements doux sur la commune de Château-Thierry.

Les demandes de subventions seront réalisées plus particulièrement auprès de la région par le biais de l'UCCSA dans le cadre du Contrat Régional d'Agglomération et auprès également du Conseil Général de l'Aisne dans le cadre et au titre du Fonds Départemental de solidarité.

Les montants ne sont pas précisés ; ils le seront lors d'une délibération plus complète au prochain Conseil municipal et bien évidemment dans le cadre du Contrat départemental de Développement local (CDDL), lorsqu'il sera également acté et validé au niveau de la communauté de communes.

Point technique, financier : les montants de l'aménagement ne sont pas inscrits au budget de l'année 2010. Ils seront inscrits et feront l'objet d'une décision modificative lors du prochain Conseil municipal.

Sauf si vous avez des questions particulières, c'est une délibération de principe pour ce soir.

M. FONTAINE.- Je veux dire qu'il y a eu un travail très sérieux qui a été effectué en commission des travaux et en commission de circulation. Je veux insister sur ce qui a été dit, surtout sur les cyclistes et les piétons. Je ne suis pas encore persuadé que ce soit la bonne solution.

M. JOURDAIN.- Ce projet est susceptible d'amélioration encore, j'imagine, sur le plan technique.

M. REZZOUKI.- Ce projet est susceptible de subir de petites modifications, des ajustements, tout comme des ajustements ont été opérés pendant la phase d'expérimentation. C'est un projet qui a été présenté, qui a été concerté avec l'ensemble des différentes instances ou entités incluant les riverains possibles et imaginables. On a été jusqu'à mettre en place des automobilistes témoins pour nous donner le retour et le sentiment en tant qu'utilisateurs, tant sur le côté automobile (et là, je veux rassurer en un point Serge FONTAINE), qu'en matière de déplacement doux.

Bien évidemment, quand on est sur une vue en plan, on ne voit pas quels sont les différents aménagements pouvant être réalisés en élévation, c'est-à-dire les barrières qui seront mises en place pour canaliser le cheminement piéton, sécuriser le piéton, sécuriser les cycles. C'est un aménagement qui s'appuie pour l'aspect technique sur des normes existantes et qui a été validé en commission de circulation et en commission d'accessibilité, donc les personnes à mobilité réduite.

Je ne sais pas, sauf s'il y a peut-être d'autres points qui n'ont pas été abordés, mais je ne vois pas comment on pourrait (c'est prétentieux) optimiser encore plus que ça ne l'est déjà à l'heure actuelle.

M. JOURDAIN.- L'aménagement de la place Jean de La Fontaine a un intérêt pour les automobilistes qui vont et viennent, qui traversent la ville en s'arrêtant (et en ne s'arrêtant pas, parfois), mais il a un intérêt aussi pour réunir la rive gauche

et la rive droite de la Marne. Par conséquent, la réunion des deux rives, notamment pour l'activité commerciale, suppose que les piétons, avec ou sans mobilité réduite, puissent se sentir suffisamment appelés de part et d'autre de la Marne et ne soient pas bloqués par un système de feux rouges, de feux clignotants et autres cheminements qui étaient extrêmement dissuasifs.

Donc le regard qui doit être jeté comme l'a rappelé Serge FONTAINE, ce n'est pas simplement sur les questions de sécurité, mais aussi sur des questions d'attractivité, d'engagement à emprunter ce cheminement pour pouvoir aller d'une rive à l'autre, notamment pour les scolaires, pour qu'ils puissent peut-être éviter dans certaines écoles de venir accompagnés par leur parents qui viennent à la queue-leu-leu devant l'entrée de l'école pour les déposer et venir les reprendre. Enfin, c'est surtout pour que les clients des commerces aient envie de la manière la plus légère possible de passer d'une rive à l'autre. Ce traitement des piétons est finalement le gros enjeu de cet aménagement.

M. VERCAUTEREN.- Vous avez parlé tout à l'heure des réseaux et des concessionnaires qui vous avaient promis d'intervenir assez rapidement. Je présume que tous ces réseaux doivent être refaits avant de commencer les travaux de surface. Vous a-t-on donné des délais et quand espérez-vous commencer les travaux de surface ?

M. REZZOUKI.- Pour répondre à l'intervention de M. JOURDAIN, bien évidemment qu'au travers de la circulation, on a procédé à une mise en valeur et à une amélioration du cadre de vie et plus particulièrement à rendre le centre-ville, par un aménagement de surface de qualité, plus attractif.

François BLARY, la semaine dernière, quand on a fait le point sur l'aménagement de la place Jean de La Fontaine, disait que quand on arrivait depuis l'avenue de Paris sur un axe plus particulièrement, on entrait, on empruntait l'avenue de Paris et que l'on avait le sentiment de s'approcher du centre-ville ; quand on arrivait à la girafe, à la place Aristide Briand et qu'on continuait, qu'on prolongeait et que l'on arrivait sur la place Jean de La Fontaine, finalement l'habitat se diluait et disparaissait au détriment du stationnement. On n'avait pas le sentiment, même en arrivant sur la place, d'être dans le cœur de ville de Château-Thierry.

L'objectif de cet aménagement est de rappeler et d'amener un point d'arrêt : point d'arrêt pour les touristes, que ce ne soit plus considéré comme une zone de transit, point d'arrêt également pour le potentiel consommateur, pour l'inciter à rester. Il y a le côté touristique et le côté culturel ; on ne va pas refaire le débat sur les aigles, mais il y a l'intérêt également à se déplacer et à s'arrêter dans le centre-ville pour aller sur le spectacle, mais au-delà de cela, il y a bien évidemment cet intérêt.

Quand je vous annonce 920.000 € HT, il s'agit également de faire la jonction avec les travaux de la rue Carnot qui sont programmés pour février 2011. Je vais vous répondre sur le timing. Il y a un traitement tout particulier qui sera apporté sur le pont de la Marne : le pont (ou la Marne) ne devra plus être considéré comme étant l'obstacle ou la séparation. Nous avons déjà eu ce débat-là, plutôt sur l'attractivité commerciale, avec la Marne qui coupe la ville en deux, avec le sentiment d'avoir un cœur de ville coupé en deux, d'un côté l'île et, de l'autre, la rive nord.

Le pont fera l'objet d'un traitement tout particulier pour que, justement, on ait cette envie de rester et de faire la jonction, d'avoir le sentiment que l'on n'a qu'un seul et unique cœur de ville. A cela viennent se greffer bien sûr le centre commercial sur la place des Etats-Unis, l'aménagement de la rue Carnot, l'aménagement de cette place Jean de La Fontaine, qui devient le cœur de ce centre.

Monsieur VERCAUTEREN, je suis un peu déçu de votre question, surtout quand vous connaissez notre méthode en matière d'aménagements et en matière de travaux. A aucun moment vous ne verrez jamais, au grand jamais, des aménagements de surface réalisés sans qu'on ne réalise des aménagements du sous-sol, bien évidemment. Cela a déjà été fait dans le passé : par exemple dans la rue du Général de Gaulle, on a réalisé les enrobés alors que l'on sait pertinemment que tout le sous-sol est dans un état catastrophique. C'est pour cela que cela prend du temps et il est vrai que la mise en œuvre et la mise en application de ce projet prennent du temps, parce que derrière il a fallu conduire et amener avec nous ces différents concessionnaires. Les marchés - ce ne sont même pas des promesses - sont déjà engagés. Le marché du syndicat d'assainissement est déjà attribué ; le marché de l'USESA est déjà attribué. Les travaux sont donc programmés et la prochaine réunion de coordination a lieu la semaine prochaine pour phaser ces interventions sur le sous-sol (France Télécom également) à partir de fin août, début septembre. A partir de là, les syndicats, les concessionnaires, interviennent. Cela nous laisse un peu de recul pour peaufiner également cet aménagement et apporter différentes remarques et éventuelles modifications dont les gens auraient besoin.

Voilà ce que l'on peut dire de manière générale sur ce projet. Il répondra, je pense, à beaucoup d'attentes tant en matière de circulation et de stationnement qu'en matière d'attractivité et d'embellissement en particulier du centre-ville de Château-Thierry.

M. TURPIN.- La remarque que je veux faire est que ce projet est d'abord et avant tout un projet de fluidification de la circulation, qui fonctionne plutôt bien. C'est vrai que, quand on fluidifie la circulation automobile, reste le sujet important, à savoir quid des piétons et des gens à mobilité réduite. C'est vraiment difficile de concilier l'un et l'autre.

C'est un bon projet, mais la difficulté est que si l'on fluidifie la circulation, les voitures risquent d'arriver plus vite qu'avant. Il faut donc concilier ces aspects en sécurisant les piétons. L'aspect commercial, c'est d'abord et avant tout un aspect de sécurisation des piétons : les gens viendront si c'est sécurisé. Le problème de fond est donc la sécurisation. Je pense que l'on est d'accord là-dessus.

Ma deuxième remarque est que le montant des travaux ne paraît pas très élevé, et je vous félicite, compte tenu du fait que l'on va toucher au sous-sol extrêmement compliqué, avec des réseaux extrêmement compliqués. On n'est pas là (si vous avez fait des évaluations c'est qu'il faut le faire, ce que je pense) sur un coût d'aménagement très élevé. Tant mieux !

C'est compliqué d'intervenir là-dessus. Si on est sur un budget de 900.000 €, cela me paraît un bon investissement et ce n'est pas très élevé.

M. REZZOUKI.- C'est toute la démarche que je rappelais tout à l'heure. Il ne s'agit ni plus ni moins que de mutualiser les moyens et d'inciter à ce que les travaux soient réglés ou en tout cas amenés en phase. L'objectif est de minimiser l'impact, les différentes nuisances, mais également d'optimiser ou de mutualiser les moyens mis en œuvre par les différentes collectivités qui peuvent intervenir sur l'espace public.

Sur le point de la sécurité, je voudrais ajouter un point. Sur les quatre mois d'expérimentation, je vous donne juste un chiffre : zéro accident piéton. Zéro accident piéton. Nous nous en félicitons. En l'état actuel des choses, avec une visibilité et, il faut le reconnaître, un problème de déplacement pas évident, zéro accident de piéton, zéro froissage de tôle.

M. TURPIN.- Parce qu'on est là sur un système de travaux, rouge et blanc : inévitablement quand on est en voiture, on ralentit. Le jour où il y aura des aménagements définitifs, ce sera probablement différent.

M. FONTAINE.- J'ai été un peu trop vite pour féliciter par rapport au projet, puisque j'ai entendu aussitôt qu'il y avait une petite pique par rapport à la rue du Général de Gaulle ! Alors, je vais revenir sur la rue du Général de Gaulle !

(Rires)

M. LE MAIRE.- Si ce sont des vérités, c'est dommage...

M. FONTAINE.- La vérité, c'est qu'il n'y a pas eu de travaux sur cette rue : il y a eu un traitement de surface. Ce n'est pas tout à fait pareil.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est ce que l'on dit !

M. FONTAINE.- Je vais vous donner un conseil. Est-ce que vous ne profiteriez pas des travaux de cet aménagement de carrefour pour avancer plus loin vers l'Hôtel de Ville et pour faire la rue du Général de Gaulle où l'assainissement est une catastrophe ? En même temps, il serait très bien aussi d'en profiter pour faire la rue du Château, ce qui permettrait aux piétons de visiter l'Hôtel-Dieu et de monter vers le vieux Château...

M. LE MAIRE.- Oui, toute la place de la place de l'Hôtel de Ville aussi, ne t'arrête pas là !

(Rires)

M. REZZOUKI.- Je ne sais pas si cela vous fera plaisir, mais le travail est déjà engagé, je vous assure, et nous avons des esquisses qui seront présentées aux commerçants dès la rentrée de septembre : l'aménagement de la rue du Général de Gaulle, l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, jusqu'à l'entrée de la rue du Château. On peut toujours aller jusqu'à Soissons, mais à un moment ou à un autre...

(Rires)

Nous présenterons cela à la rentrée de septembre. Pour l'instant, il faut tout de même procéder au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. BENTZ.- De quel côté regardera la statue de La Fontaine, vers la mairie ou vers les gens qui traversent le pont ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas arrêté ; c'est une préoccupation de l'office de tourisme également ... Il y aura sur ce dossier la concertation qui sera menée avec l'ensemble des Lafontainiens. Peut-être peut-on la faire tourner ?

(Rires)

INFORMATIONS

Projet d'accueil de l'AFTAM au lieu de vie Blanchard.

Mme LEFEVRE.- Je vais vous parler du projet d'accueil de l'AFTAM sur le lieu de vie Blanchard. C'est un sujet qui n'est plus d'actualité, mais c'est une rétrospective.

Ce projet social est un projet d'accueil de 42 réfugiés politiques en provenance de l'île de Malte qui était prévu aujourd'hui même, le 5 juillet, sur le site de l'ancienne maison de retraite ORPEA qui a libéré les locaux dans le courant du mois de mars 2010. Nous n'avons pas voulu donner suite à ce projet, bien que nous soyons évidemment très sensibles au sujet de l'accueil des personnes migrantes.

Nous avons organisé plusieurs réunions d'informations qui ont été dirigées pour certaines en partenariat avec les directeurs de l'AFTAM pour présenter ce projet dans le détail. Nous avons organisé à peu près cinq réunions qui ont rassemblé les associations sociales et caritatives, les cultes, les associations de quartier.

En règle générale, la position des différents partenaires conviés a été la même, à savoir de faire bien attention à l'accueil d'une population fragile, mais encadrée, sur un lieu de vie, Blanchard, très fragilisé.

Après ces concertations, nous avons fait part de tous ces aspects à l'AFTAM, à Monsieur le Sous-Préfet et au CIL qui est propriétaires des locaux et nous comprenons bien que le CIL souhaite occuper ces locaux laissés vacants assez rapidement, pour éviter les squats et les quelques dégradations (certaines ont déjà eu lieu, mais sans grande gravité).

Nous voulons travailler en concertation pour proposer un autre projet sur ce site (qui peut être de toute nature). Nous allons organiser un comité de pilotage qui va être mis en œuvre avec tous les habitants et nous allons, entre nous, travailler sur ce que l'on peut proposer pour occuper les locaux au plus vite.

M. TURPIN.- Je n'ai pas participé à la réunion il y a quelques jours... Vous parlez de réfugiés politiques, mais tel que c'est décrit, je n'ai pas le sentiment que c'étaient des réfugiés politiques. Quand on dit réfugié politique, le problème est réglé : la personne a ses papiers, elle part, elle bouge. Là, c'est beaucoup plus ambigu que cela et beaucoup plus compliqué. A mon avis, c'était de la pré-rétention.

Il y a des demandes, en pré-rétention et on peut les ressortir... Le ministère a lancé des appels d'offres et c'est cela, c'est ce genre de chose. Il ne faut pas répondre à cela, c'est évident.

M. JOURDAIN.- J'avais vu, sur un document émanant de la mairie, que ces réfugiés étaient là temporairement et étaient destinés à retourner chez eux.

Mme LEFEVRE.- Non, non, pas à retourner chez eux.

M. JOURDAIN.- Je l'ai vu... Des réfugiés politiques, par définition, ne restent pas six mois pour repartir chez eux.

Mme LEFEVRE.- Cela n'a jamais été dit comme cela. L'AFTAM a organisé des réunions, M. THUREAU et M. FERRY étaient présents et ont présenté le projet. Ce sont des personnes qui sont actuellement sur l'île de Malte. L'Etat français s'est engagé à accueillir sur le territoire français à peu près 100 demandeurs d'asile par an. Le site de Château-Thierry avait été retenu par l'AFTAM pour en accueillir 42. Il y avait 12 familles, avec ou sans enfants.

Le but de l'AFTAM est de prendre en charge ces familles six mois renouvelables deux fois (cela fait un engagement d'un an), de les encadrer, de leur trouver un logement sur le territoire français (pas forcément Château-Thierry), du travail. C'était donc une organisation prévue sur un an pour chaque demandeur d'asile. Ce sont des personnes qui sont sélectionnées, choisies par le ministère. Cela nous a été présenté comme cela.

M. TURPIN.- Ils ont répondu à un appel d'offres...

Mme LEFEVRE.- Quand nous avons été mis au courant de ce projet, nous avons voulu travailler avec tout le monde... En plus, le site Blanchard est tout de même un site fragile. Accueillir une population fragile sur un lieu de vie déjà très, très fragile nous semblait problématique.

M. LE MAIRE.- Par rapport à cette information et surtout concernant le devenir, il est clair que lors de la réunion publique qui est dans le droit fil des positions exprimées par les associations caritatives, les travailleurs sociaux, le lieu de vie Blanchard aujourd'hui ne serait pas le meilleur site pour accueillir des populations difficiles.

Pour autant, il faut que tout un chacun puisse être interpellé sur cette véritable question. C'est l'affaire aussi du gouvernement, comme tu l'as dit également, nous sommes d'accord. Maintenant, on a un site. Ce site se doit d'être utilisé au plus vite si nous ne voulons pas être confrontés à des problèmes de squat comme l'a dit Sylvie, donc plusieurs contacts ont été pris avec des associations et des investisseurs, pour mettre en place une résidence pour personnes âgées, un accueil de femmes, etc. Dès septembre, les premières réunions auront lieu. Isabelle JACOB a encore eu des contacts il y a peu. On vous fera une proposition ; c'est un sujet qui est très sensible, le choix sera entériné par une décision du Conseil municipal.

Voilà la raison pour laquelle nous avons souhaité mettre ce point à l'ordre du jour de ce soir. Les habitants de Blanchard étaient assez nombreux à cette réunion publique.

REMERCIEMENTS

M. LE MAIRE.-Nous en arrivons au dernier point de l'ordre du jour. Avant de laisser la parole aux citoyens s'ils souhaitent s'exprimer, je voudrais remercier particulièrement les associations qui, ces derniers temps, ont œuvré avec beaucoup de dynamisme, comme les Pyramides bleues avec les services dans le cadre de la fête de la musique. Cela a été un grand succès populaire, dans la simplicité,

où nous avons eu le souci de diminuer tout ce qui touchait à la technique afin de revenir à une fête de la musique telle qu'elle avait été conçue au départ. Cela n'a pas empêché qu'il y ait beaucoup de monde sur la ville. Merci à Françoise MAUJEAN qui a coordonné les choses avec le service culturel.

Il y a eu la fête Jean de La Fontaine qui a été vraiment, là aussi, un grand succès. Je voudrais remercier le comité des fêtes et l'ensemble des bénévoles. Marie-Eve MARTELLE, qui n'est pas là ce soir et s'est fait excuser, a été très, très à l'écoute des problèmes, avec une augmentation de la participation de la ville sur les droits de place, avec un soutien comme cela faisait longtemps que cela n'avait pas été apporté concernant les partenaires financiers, avec un programme et des encarts publicitaires. Il y a eu beaucoup de monde au cours de la fête et aussi lors du feu d'artifice qui apparaît inoubliable.

Après, pour remonter jusqu'au week-end dernier, il y a eu des animations autour de Quentin ROOSEVELT, qui n'ont pas été suivies par un grand public, que ce soit l'exposition sur le pont (mais elle attire tous les passants qui veulent passer d'une rive à l'autre) ou l'exposition sur Quentin ROOSEVELT à la médiathèque. Cette exposition a été inaugurée d'une manière un peu isolée. Elle sera inaugurée à nouveau lors du 14 juillet, avec la famille ROOSEVELT. C'est une très, très belle exposition mise en œuvre par le conservateur et en lien avec l'ensemble des documents produits, il y aura non pas un catalogue, mais un véritable livre qui rappellera non seulement la vie de Quentin ROOSEVELT, son passage à Château-Thierry, mais aussi l'état d'esprit de la famille ROOSEVELT. C'est un livre qui sera édité en français et en anglais ; les représentants de la famille ROOSEVELT nous soutiennent financièrement sur cet ouvrage afin de faire la promotion de Quentin ROOSEVELT, mais également de la ville de Château-Thierry.

Avant de laisser la parole à nos amis, je voudrais dire que le Conseil municipal de ce soir a été très riche. Bien évidemment, je veux bien que l'on puisse dire que l'on franchit la ligne jaune, mais quand il s'agit de faire référence à des faits avérés, il n'y a pas à vouloir faire scandale.

A la demande de Marie-Isabelle CORDOVILLA, qui est une demande forte, pour ma part, je m'emploierai à ne pas aller dans cette polémique qui ne sert personne. Je veux m'adresser à tous les élus, ceux de la majorité le font déjà, mais à ceux qui se situent aujourd'hui dans l'opposition. Il y a une organisation qui est prévue, on a pu le voir. Les réunions de quartier existent ainsi que les réunions de lieux de vie, de commissions et vous avez la possibilité de demander tous les dossiers que vous souhaitez. Il n'y a absolument aucune rétention d'information à partir du moment où, pour le bon déroulement des services, vous passez par le directeur général des services comme c'était le cas auparavant. Il n'y a aucune obstruction à cette information. Je le dis également pour la presse ; on parle de liberté d'information ou d'expression, il n'y a pas de difficulté là-dessus. N'hésitez donc pas à demander ces renseignements.

Puis, que l'on fasse l'effort d'éviter les attaques personnelles, les attaques comme cela a été dit tout à l'heure et toutes les choses se passeront pour le mieux.

Que vous soyez opposés aux projets de la majorité, pourquoi pas. Que vous ayez la volonté de les amender, comme cela a été le cas ce soir, vous serez les bienvenus. N'hésitez pas !

Je pense donc que ce Conseil municipal a été largement positif, tout du moins à travers ce que l'on a pu en dire. Je voudrais remercier les élus de la majorité qui se sont attelés à ces dossiers lourds. Ce n'est pas facile de s'engager à faire évoluer cette ville, à répondre aux attentes de nos habitants dans un moment particulièrement difficile qu'ils vivent et nous les voyons tous les jours.

Quand au cours de ma permanence vendredi, je rencontre 32 personnes qui viennent me voir - et je propose que l'on puisse partager tout cela, n'hésitez pas - je ne doute pas que les vacances qui vont arriver vont être profitables à tous et que l'on ne perde pas de vue la proposition de Marie-Isabelle que nous mettrons en œuvre, je l'espère, à la rentrée.

Mme DOUAY.- Je voudrais rajouter quelques remerciements. A l'occasion par exemple du salon «Picardie en forme !» qui a eu lieu début juin, beaucoup d'associations se sont investies et ont aidé à transformer ce coup d'essai. Je pense plus particulièrement à l'ADIAMMO, à l'association française des diabétiques, aux pharmaciens, aux médecins (Jean-François BOUTELEUX en faisait partie, d'ailleurs). Un grand merci donc à ces associations et aux bénévoles, mais également par exemple aux infirmières scolaires et à l'institut de formation de soins infirmiers, qui ont travaillé tout au long de l'année pour mettre en place des actions à destination des enfants de primaire.

Bien sûr aussi, un grand coup de chapeau aux services municipaux qui sont toujours là quand on a besoin d'eux, que ce soit pour les actions sportives, culturelles ou associatives. Je tenais donc vraiment à le souligner et à les remercier au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- S'il y a maintenant parmi les citoyens présents des questions, n'hésitez pas.

(La séance est levée à 21 heures 50)

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

SOMMAIRE

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.	4
A) Convention d'occupation de locaux - Boutiques de Château-Thierry à U1.	4
B) Convention d'occupation de locaux - Grain de Sel à U1.	4
C) Tarifs municipaux - «La Fontaine aux livres».	4
D) Ouverture de comptes à terme.	5
E) Marchés publics - Procédure adaptée.	5
AFFAIRES GENERALES	19
Association «Grain de sel» - Convention de mise à disposition.	19
Elévation au rang de citoyen d'honneur de la ville de Château-Thierry.	22
Association «AAPPMA - Les Amis de la Gaule» - Convention de mise à disposition.	22
FINANCES.....	24
Programme de valorisation et d'animation du Vieux Château - Présentation de la phase 2 Réhabilitation du relais.	24
VIE CITOYENNE	38
Aménagement d'une aire de jeux aux Garats - Subvention à la commune de Brasles.	38
TRAVAUX.....	38
Aménagement de la place Jean de La Fontaine - Demande de subventions.	38
INFORMATIONS	44
Projet d'accueil de l'AFTAM au lieu de vie Blanchard.	44
REMERCIEMENTS	45